



Millau VILLE DE
www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 04 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, B. SOULIE, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, S. AYOT, A. GAUTRAND, E. PLATET, M.A. ABONDANCE, N. FORT, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : L. KECHKECH (POUVOIR C. ASSIER), I. CARTAILLAC, D. DUCROS (POUVOIR M. DAURES), B. OZANEUX, A. BLANCHET (B. LACAN), F. FABRE, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME EMMANUELLE GAZEL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h32 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Donc tout d'abord, merci de vous prêter à cette disposition un peu particulière pour ce Conseil sous contraintes sanitaires.

La distance physique étant respectée avec l'écartement des tables, je vous propose d'un commun accord que nous puissions enlever les masques, ce qui nous permettra d'avoir une diction nettement meilleure et en tout cas une compréhension de nos auditeurs.

Le déroulement donc du Conseil, bien évidemment ne sera pas perturbé, la seule chose c'est que pour respecter les gestes sanitaires et l'impossibilité de fournir un micro à tout le monde au-delà des rapporteurs de délibération, il y a des micros sur pied, qui sont aux extrémités des allées, que je vous invite à utiliser si vous souhaitez intervenir, bien évidemment, sans toucher le micro et normalement pour que les gestes soient respectés en totalité quelqu'un devrait nettoyer les micros après chaque intervenant, si cela était nécessaire.

Donc autres petites informations techniques à vous communiquer, il y a un photographe que vous connaissez toutes et tous très bien, que je ne vois plus, mais qui m'a demandé l'autorisation de prendre des photos en cours de Conseil municipal en pouvant donc circuler sur la périphérie des Conseillers municipaux, donc si vous n'y voyez pas d'objection majeure, bien évidemment nous lui donnons avec plaisir cette autorisation.

Ces petits éléments techniques étant fait, je propose donc à Monsieur le Directeur Général des Services de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, nous allons procéder à l'élection de la secrétaire de séance, donc en l'absence de Madame KECHKECH, je crois que c'est Madame GAZEL, qui est secrétaire de séance. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Il convient d'approuver donc les comptes-rendus de deux Conseils municipaux, celui en date du 17 décembre 2019 et celui en date du 6 février 2020. Est-ce que vous avez des remarques particulières sur ces deux comptes-rendus ? Donc, s'il n'y a pas de remarque, je les mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ils sont donc approuvés. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Avant de procéder à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, je voudrais vous dire quelques mots et m'adresser à vous. Nous venons de vivre une expérience inédite dans notre histoire commune contemporaine.

Le 17 mars, notre pays a quasiment été mis à l'arrêt et la population confinée pour faire face à une pandémie et ralentir la propagation du virus Covid-19.

Dès les annonces de Monsieur le Président de la République, chefs d'entreprises, commerçants, responsables associatifs et responsables publics ont dû s'organiser, ont dû tout imaginer pour répondre à la crise sanitaire.

En ce qui nous concerne, il convenait de réorganiser nos Services tout en assurant une continuité du service public, à mon sens symbole de la permanence de l'État et de la République. Nous devons assurer au mieux la poursuite de l'activité dans un cadre contraint :

- Les services ont peu à peu réduit ou cessé leurs activités ;
- Lorsque cela a été possible nos agents ont été placés en télétravail ;
- Des dispositifs d'astreinte ont été mis en œuvre pour répondre aux urgences ;
- Soixante-dix collaborateurs ont été mobilisés au quotidien.

Au-delà de ces missions, il s'agissait de répondre aux inquiétudes, aux interrogations de nos concitoyennes et de nos concitoyens dans ce contexte très particulier. Il était majeur pour moi d'être à leurs côtés et de veiller à répondre à leurs attentes avec le souci permanent de n'oublier personne, de ne laisser personne sur le côté de la route :

- Une cellule d'écoute pour personnes isolées ou vulnérables a été activée avec la collaboration du CCAS et a traité plus de trois mille huit cents appels, associés au guichet unique ;
- Des collaborateurs ont assuré des livraisons à domicile de produits de première nécessité ou pharmaceutiques ;
- Notre Cuisine Centrale a livré plus de dix mille six cent soixante repas à domicile, maintenant ainsi un lien social quotidien avec nos aînés ou nos concitoyens fragiles ;
- Notre espace alimentaire a poursuivi ses distributions de repas ;
- Plusieurs agents de la collectivité se sont portés volontaires pour renforcer les équipes d'entretien de l'EHPAD de l'Ayrolle.
- Nous avons pu accueillir 7 jours sur 7 de 6 heures à 22 heures les enfants des personnels soignants et de la chaîne de secours grâce à la mobilisation des personnels petite enfance ;
- Du matériel de protection a été mis à la disposition du Centre Hospitalier d'abord, puis des personnels de santé libéraux ensuite, infirmières et infirmiers, ambulanciers, orthodontistes, radiologues, dentistes, podologues, pédicures et psychiatres et enfin du *Secours Populaire*, de *Trait d'Union* et de *Clin d'Œil*. Nous avons pu également équiper les aides à domicile ou encore les assistantes maternelles libérales de masques ou de visières. Ce sont près de trois mille équipements qui ont été distribués.

Ma préoccupation permanente était aussi le respect du confinement gage de l'affaiblissement et de la maîtrise de la propagation du virus. Notre premier objectif était de relever le défi sanitaire :

- J'ai immédiatement pris des arrêtés de fermeture des parcs et jardins, des espaces publics, des aires de jeux, des promenades et des équipements publics ;
- Notre Police municipale a assuré 7 jours sur 7 des contrôles sur la voie publique pour veiller au respect des

dispositions prises et plus de treize mille six cents contrôles ont été effectués.

Dès le 17 mars, j'ai tenu à manifester le soutien de la Ville au tissu économique dans le respect de nos compétences :

- J'ai annoncé aussitôt l'exonération de la Taxe sur la Publicité Extérieure et des Redevances d'Occupation du Domaine Public, quelle que soit la forme ou de tous les loyers des locaux commerciaux propriétés de la Ville ;
- J'ai décidé la gratuité du stationnement ;
- J'ai souhaité apporter tout mon soutien aux producteurs locaux en maintenant l'activité des *Halles* et en ouvrant la cour de l'espace *Beffroi*, après accord de Madame la Préfète de l'Aveyron et en facilitant chaque fois que cela était possible la tenue de *drive* pour les producteurs qui le désiraient, toujours dans le plus strict respect des gestes sanitaires.

Depuis le 11 mai, nous sommes entrés dans la phase de déconfinement progressif, complétée par les annonces de Monsieur le Premier Ministre le 28 mai dernier. J'ai tenu à ce que chaque millavoise et chaque millavois puisse être doté dès le début du déconfinement d'un masque de protection réutilisable, à ce jour près de dix-huit mille cinq cents masques ont été remis en main propre ou distribués grâce à la mobilisation des agents de la Collectivité. Une action pour laquelle je salue la collaboration de la Jeune Chambre Économique et des infirmières de l'association *Azalée*.

La phase de déconfinement s'accompagne d'un retour progressif à l'activité et à la réouverture partielle de nos Services. Ce fut le cas en premier lieu pour notre service Éducation mobilisé avec nos services Techniques pour garantir le retour à l'école de nos enfants le 12 mai.

Je souhaite mettre en avant la collaboration active de ces services avec les services de l'Éducation Nationale, qui nous a permis de répondre aux consignes sanitaires contraignantes pour assurer un accueil des enfants, des enseignants et des personnels municipaux dans les meilleures conditions.

Progressivement nos Services rouvrent sur la base d'un plan de relance de l'activité sous le contrôle du Directeur Général des Services et orchestré par chaque chef de service.

Gérer une telle crise inédite nous a amené :

- À nous interroger ;
- À revoir nos procédures ;
- À adapter nos services ;
- À trouver d'autres modes de travail étrangers aux habitudes du service public.

Je tiens devant le Conseil municipal à souligner la mobilisation et l'adaptation de nos agents, afin de répondre à notre mission majeure : assurer le service public à la population en toutes circonstances. Je voudrais les remercier en votre nom à tous, que chaque collaborateur quel que soit le service auquel il appartient ou quelle que soit la mission qui lui a été confiée durant ces semaines, soit vivement remercié et je tiens à souligner le travail, l'implication et la coordination du Directeur Général des Services et avec lui de la direction Générale.

Je veux saluer aussi l'implication des élus et des maires-adjoints en particulier, qui chacun dans leur domaine de compétences se sont spontanément mobilisés pour assurer leur délégation.

J'ai ce soir la conviction que nous ne pourrions pas faire comme si nous n'avions rien vécu au cours de ces dernières semaines, cette crise a renforcé nos valeurs fondamentales de solidarité et de proximité. Les réseaux sociaux se sont fait l'écho de cette formidable chaîne d'entre-aide qui a pu se développer en quelques semaines, voire en quelques jours, qu'il s'agisse :

- De la mobilisation des couturières bénévoles et des entreprises pour la confection des masques ou des sur-blouses à l'initiative de la blanchisserie hospitalière ;
- De la réalisation de visières ;
- Ou tout simplement humainement de l'attention portée à son voisin.

Il nous appartiendra demain de préserver cette richesse humaine.

Cette crise nous a montré la nécessité de renforcer nos approvisionnements de proximité, la Communauté de Communes est déjà engagée dans ce soutien aux productions locales, nous devons être aux côtés des chefs d'entreprise pour renforcer leur implantation et assurer leur modèle de distribution. Nous avons tous déjà pris conscience, certes de la valeur et de la richesse de notre environnement, mais surtout de l'impérieuse nécessité d'adopter les règles d'un développement durable.

Face aux sceptiques le confinement nous a montré la force de la nature à réagir en l'absence de l'Homme, nous donnant plein d'espoir pour une planète plus équilibrée.

Il faut aussi que cette crise permette à nos élus nationaux de tirer des conclusions en matière de santé publique, ces choix politiques nous échappent, mais doivent motiver notre engagement et susciter notre vigilance.

Quelle que soit nos prises de position au sujet de l'offre de soins hospitalière en sud Aveyron, car il ne s'agit pas d'une seule question de localisation, nous devons tous nous engager à demander plus de moyens humains, financiers, matériels et techniques.

La crise sanitaire, répandue sur tout le territoire national, a souligné les difficultés de l'hôpital public déjà dénoncées par les professionnels quels que soient les gouvernements. Le Président de la République dit en avoir pris conscience et en fait une priorité, à nous d'être attentif sur le déploiement des moyens annoncés et de faire en sorte que les territoires tels

que le nôtre, peu touché par la pandémie, n'en soit pas les oubliés

Je souhaite que ce soir, nous adressions un message de remerciement, de solidarité et d'espoir à l'ensemble des personnels du centre hospitalier de Millau, mais aussi à travers eux à l'ensemble des personnels de santé millavois, qui ont tous et continuent tous à prendre soin de nous et à l'ensemble des moyens de secours et de sécurité police, gendarmerie, pompiers en permanence sur le terrain.

Le recul du virus, nous le devons aussi à la population, qui a fait preuve de civisme et de responsabilité dans l'application des contraintes sanitaires et des gestes barrières. Les millavoises et les millavois n'ont pas été en reste, que nos concitoyennes et nos citoyens en soit remerciés.

Ce soir, le Conseil municipal auquel nous assistons s'inscrit dans cette prise de conscience post crise, nous pourrions ainsi prendre connaissance du Compte Administratif 2019, qui rétablira la réalité des comptes de la Commune, qui nous a permis d'absorber les dépenses liées au Covid-19 et à la protection de notre population.

Nous vous présenterons également deux délibérations majeures, pour moi, en termes de développement durable et de tradition écologie :

- La première évoquera le plan guide, dont nous souhaitons nous doter, afin de coordonner sur l'ensemble des secteurs à projets les réflexions en matière de résilience face au réchauffement climatique et l'adaptation de la Ville au monde de déplacements doux. Les modes de déplacements doux, que nous retrouvons dans la délibération lançant l'enquête publique pour la construction d'une passerelle permanente sur le *Tarn*, afin de relier les deux rives, mais surtout de permettre la jonction des itinéraires cyclables prévus dans le schéma cyclable de la Communauté de Communes et dans le plan de déplacements urbain ;
- Je l'ai évoqué tout à l'heure, ce Conseil devra approuver les délibérations permettant les exonérations de redevances d'occupation du domaine public dans le cadre de notre soutien à l'activité économique face à la crise du Covid-19 ;
- De la même façon nous serons amenés à délibérer sur la création de l'Agence Immobilière Commerciale Solidaire portée avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses, inscrite dans le dispositif Action Cœur de Ville, il s'agira de se doter d'un véritable outil d'aménagement commercial de proximité pour intervenir dans notre cœur de ville, dont nous savons qu'il risque d'avoir à souffrir dans quelques mois des effets de la crise liée au Covid, l'Agence devra alors être pleinement opérationnelle à ce moment-là pour les accompagner .

Mes chers collègues, ce Conseil revêt un double sens particulier celui d'un Conseil de crise, mais aussi celui Conseil de période électorale avant le second tour des élections municipales. Je suis convaincu que nos citoyennes et nos citoyens attendent, aussi de nous, des preuves pour leur montrer que nous avons aussi tiré les leçons du Covid-19.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Je souhaiterais maintenant aborder l'ordre du jour, il s'agit de la délibération numéro 1, qui comme à l'accoutumée porte à votre connaissance les décisions prises depuis notre dernier Conseil municipal.

Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui bonsoir. Non, juste une question, enfin une interrogation par rapport à la délibération numéro 30, la décision du Maire numéro 30 qui revient sur..., enfin je ne l'ai plus sous les yeux, c'est compliqué de s'exprimer, vous savez de quoi je veux parler, il s'agit d'une délibération qui avait été annulée par le Tribunal Administratif, une délibération qui avait attiré à un recouvrement de créances en non-valeur, qui avait défrayé la chronique en son temps. Monsieur le Maire, je vois que vous faites appel, moi je m'interroge de cet appel, car à mon avis quelle que soit l'équipe municipale qui prendra les commandes le mois prochain, elle repassera cette délibération, donc je m'étonne un peu qu'on engage des frais de procédure pour une délibération qui sera tôt ou tard votée. Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci pour votre intervention. Je ne sais pas si elle sera tôt ou tard votée, en tout cas il y a des mesures de jurisprudence qui montrent que la délibération peut être considérée parfaitement recevable et c'est la raison pour laquelle la Ville interjette appel.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FAYET ? »

Monsieur FAYET

« Ce n'est pas vraiment une interrogation, je souhaitais juste intervenir pour préciser que parmi les décisions du Maire objet de la présente délibération, il ne vous a pas échappé que cinq d'entre elles sont du domaine de la Commande Publique. Elles représentent à elles seules un engagement de dépenses de la Collectivité en contrepartie de prestations de travaux, de Services ou intellectuelles pour une dépense de l'ordre de deux cent quinze mille quatre cent dix-huit euros, 75,28 %, soit cent soixante-deux mille cent soixante-dix-huit euros sont à porter au crédit d'entreprises Millavoises.

Et je profite de ce dernier Conseil pour rappeler que sur l'exercice du mandat actuel, ce sont deux cents vingt-cinq marchés qui ont été passés par notre Collectivité, ils représentent un total de quatre cent quatre-vingt-cinq lots, équivalent à un montant total de marchés engagés supérieur à trente-six millions d'euros, soit pour les entreprises locales un pourcentage significatif établi à 76,17 %.

Il m'a paru nécessaire d'apporter ce commentaire afin que chacun d'entre nous soit au même niveau d'information et puisse se faire sa propre idée sur le soutien apporté par la Ville à l'économie locale. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Modification des statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses suite à l'exercice de nouvelles compétences : Équipement sportif d'intérêt communautaire".

« Merci pour ces précisions. Je vous propose donc de passer à la délibération numéro 2, que je vais vous rapporter et qui concerne tout simplement la modification des statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses suite à la nécessité de prendre une nouvelle compétence en matière d'équipements sportifs.

Vous savez que le 22 décembre donc 2017, nous avons consenti à la Communauté de Communes une délégation de compétences en ce qui concerne la conception et la création et le suivi donc de la maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation du complexe sportif à Millau.

Aujourd'hui nous rentrerons dans une nouvelle phase, puisque le chantier doit intervenir à compter du 20 septembre 2020 et pour assurer la survie du chantier et compte-tenu des débats que nous avons déjà eu ici en Conseil municipal ou à la Communauté de Communes, il convient que la Communauté de Communes donc ajoute une compétence facultative à ses statuts, qui est intitulée donc « *Équipements sportifs d'intérêt communautaire, création et gestion du complexe sportif regroupant le centre aquatique et la salle artificielle d'escalade* » de façon à ce que la Communauté de Communes prenne la pleine et entière compétence sur l'équipement.

Y a-t-il des questions ? Donc, je mets cette délibération numéro 2 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. "Dossier d'autorisation loi sur l'eau visant la construction d'une passerelle sur le Tarn à La Maladrerie".

« Pour les délibérations numéro 3 et 4, je vais céder la parole à Claude CONDOMINES que j'ai perdu, merci, en ce qui concerne deux délibérations qui sont intimement liées, bien évidemment, concernant la construction d'une passerelle permanente sur le *Tarn*. »

Monsieur CONDOMINES

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Alors, concernant la délibération numéro 3. La maîtrise d'œuvre de cet ouvrage c'est SEDOA qui est mandataire, qui travaille avec CEREG Hydraulicien, qui ont établi le projet en fonction de différentes contraintes suite à plusieurs réunions qui ont été nécessaires en présence des Services de l'État. Ce dossier de la loi sur l'eau, pour implanter un ouvrage d'art dans la rivière il faut une autorisation au titre de la loi sur l'eau, pour cette raison nous avons créé un dossier de loi sur l'eau, DLE et pour pouvoir lancer le DLE, il faut une délibération.

La passerelle en elle-même, la caractéristique, elle a :

- Cinq piles ;
- Deux culées, soit sept appuis ;
- Et six traverses ;
- Largeur utile quatre mètres ;
- Longueur quatre-vingt-dix-sept mètres ;
- Le niveau minimum du dessus du tablier par rapport à l'étiage du Tarn est d'un mètre côté quai de *Chaliès* et un mètre cinquante côté *Maladrerie*, afin de permettre de laisser passer les canoës côté rive gauche du stade d'eaux vives, puisqu'on a vu en amont la fédération des canoës dans les groupes de travail.

La théorie sur les ouvrages d'art, puisqu'on peut éventuellement poser la question de cette passerelle qui est à un mètre du niveau du *Tarn* du côté des quais *Chaliès* et un mètre cinquante du côté *Maladrerie*. Pourquoi il n'y aura pas de garde-corps ? La théorie sur les ouvrages d'art c'est qu'à aucun moment on a besoin de garde-corps, ça m'a moi-même étonné, mais c'est comme ça. Il n'y a aucune obligation réglementaire, on ne doit rien, par contre on prévoit des réservations, afin de mettre en place des garde-corps pour tout ce qui est grosses manifestations, afin d'éviter les risques en cas de mouvements de foule.

Il sera mis, bien sûr, en place de part et d'autre des panneaux expliquant aux personnes qui souhaitent emprunter cette passerelle d'être prudentes, si elles ont des gamins de tenir leurs gamins.

La forme de la passerelle, elle sera incurvée en forme de « V » avec un point bas au milieu, ce qui permet lorsqu'il y a un début d'inondation d'avoir la partie du milieu prioritairement inondée et ça permet également aux gens du coup de ne pas s'aventurer sur la passerelle.

La loi sur l'eau, c'est un document assez consistant puisqu'il y a entre cent cinquante et deux cents pages, qui montre quelles sont les incidences, tant pendant la phase de chantier que pendant la phase définitive, que va avoir la passerelle sur le milieu naturel.

La conclusion du DLE, c'est de dire qu'il y aura que quelques incidences pendant la phase chantier, qui sont limitées. Il est expliqué dans ce document comment limiter ces incidences, en faisant en sorte qu'il y ait moins de fines, lorsqu'on va travailler bien sûr on va salir l'eau, alors ce qu'on fait, c'est qu'on fait des bassins de rétention dans la rivière avec les matériaux de la rivière et le fait de faire ces bassins avec ces matériaux permet de filtrer, donc toute l'eau qui sera entre guillemets « salie » ira dans ces bassins et sera tout doucement filtrée au travers des matériaux de la rivière elle-même. L'incidence de la passerelle sur le niveau de la crue, même pas un centimètre pour les crues qui sont impactantes sur Millau.

Alors pour ne pas, ça je l'ai dit, voilà les bassins de rétention une fois que les ouvrages seront terminés, puisqu'on va faire ça en basse saison, c'est-à-dire entre avril et octobre, seront nivelés et seront remis voilà dans le lit de la rivière.

Voilà donc la délibération en elle-même, il est demandé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable au dossier d'autorisation fait auprès de l'État ;
- De demander l'ouverture d'une procédure de type loi sur l'eau ;
- De solliciter le Préfet pour ouverture d'une enquête publique ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, voilà. »

Monsieur le Maire

« Je vous propose de passer à 4, nous les voterons différemment... »

Monsieur CONDOMINES

« Bon la 4, c'est une délibération financière pour rechercher des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Après avis de la commission d'Aménagement Urbaine en date du 25 mai, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement de la passerelle submersible qui est d'un montant du plan de financement prévisionnel d'un million d'euros ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès des partenaires que j'ai cités : l'État, la Région, le Département et la Communauté de Communes, bien sûr ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Si je devais faire juste un petit commentaire donc cette passerelle, je crois qu'on a un *slide* qui le démontre me semble-t-il, fait partie intégrante donc de..., comme j'ai cité dans mes propos introductifs, fait partie intégrante du schéma de déplacements urbains et du schéma cyclable de la Communauté de Communes. On peut la distinguer en bas, alors je reconnais que c'est peut-être un peu difficile pour vous de voir le plan, on voit cette continuité depuis Creissels avec une possibilité future de poursuivre sur la plaine de *La Graufesenque* et la possibilité que nous offre cette passerelle permanente pourra nous permettre de franchir le *Tarn*, au droit de la pile du pont de *Fer* pour aller rejoindre les circuits cyclables de la rive droite du *Tarn*. Donc, cette passerelle est donc inscrite dans le cadre de ce schéma.

Le délai d'autorisation de la loi sur l'eau est un délai d'un an et dans le cadre de ce schéma porté par la Communauté de Communes, les travaux sur la passerelle sont prévus sur l'été 2021. Ce qui explique la nécessité de délibérer ce soir sur le lancement de la procédure pour ne pas prendre du retard et décaler les réalisations donc du schéma cyclable de la Communauté de Communes. Voilà ce que je voulais souhaiter apporter comme précisions sur cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Plus qu'une question, ça serait une remarque. Il est écrit dans le corps de la ..., dans la note de synthèse une aberration : « *Les réunions préalables avec les Services de l'État, les pratiquants du stade d'eaux vives, les associations locales liées à la rivière et à ses usagers...* » Je pense que vous en avez quand même oublié une association, qui a mille quatre cents adhérents, elle a, à ma connaissance, jamais été invitée vu que j'en suis le Président, je l'aurais su.

Voilà, ensuite puisque Monsieur FAYET s'est permis de faire un bilan, sans nous présenter de note, j'en ai fait un moi, vite fait sur ce mandat, on n'a eu cinq réunions de la commission Travaux, ce qui fait moins d'une par an, tous les grands dossiers je cite : le *Voultre*, les quais, la passerelle, tout ça, ne sont jamais passés en commission.

Et ensuite dernière remarque statistique que j'ai faite, c'est que 95 % de ces délibérations portant sur ces travaux structurants ont été présentés par le Maire lui-même et non par son adjoint, j'ai failli dire 100 %, parce qu'aujourd'hui c'était prévu que c'est vous qui présenteriez cette délibération, c'est Monsieur CONDOMINES, alors ça m'a fait baissé à 95 % ma statistique. Voilà, ce que je voulais dire. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas si elle aurait dû baissé à 95 %, si on fait les comptes Monsieur ALIBERT, il doit y avoir quelques lacunes.

Sur le passage en commission, j'ai présenté moi-même, Monsieur ALIBERT, avec grand plaisir, il me semble important que quand il y a des projets structurants comme ça notamment la passerelle, les projets d'aménagement et les projets de développement futur de la Ville, ça me semble être de nature à me projeter et il me semble quelque part, il ne me

semble pas normal que ce soit le Maire qui présente ce genre de délibération. Et cette délibération j'ai donc eu le plaisir de la présenter en commission en date du 25 mai, si je ne me trompe pas, à laquelle assistait Madame GAZEL, je crois. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Bonsoir à tous. Alors juste une explication de vote. Nous allons nous abstenir sur ces deux délibérations, non pas parce que l'intérêt du projet lui-même est remis en question. Mais plutôt parce qu'il nous semble délégitime dans un Conseil d'entre deux tours, dans un Conseil qui plus est qui vient en plus de ce qui était initialement prévu et sur un projet que vous qualifiez vous-mêmes à l'instant de projet structurant de nature à se projeter, de s'engager, d'engager la prochaine équipe qui va arriver dans trois semaines avec un budget prévisionnel qui n'est toujours pas voté, avec une crise qui *frappe de pleine fouet* nos milieux économiques, avec de ce fait des priorités qui vont être nécessaires à poser, donc il me semble qu'aujourd'hui dans ce Conseil d'entre-deux tours extrêmement politique, parce que c'est la première fois en six ans, Monsieur le Maire, que vous nous faites dix minutes ou quinze minutes d'introduction, ce qui est d'ailleurs rigoureusement interdit en période électorale de changer les pratiques, c'est la première fois qu'on a droit à ce discours introductif aussi long. Mais bon voilà une chose en plus donc voilà, nous allons nous abstenir sur ces deux délibérations parce qu'engager une équipe sur un projet structurant et de nature à se projeter, alors qu'elle est peut-être sortante dans quinze jours, voilà ça me semble peu pertinent et peu cohérent. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci Madame GAZEL pour votre pour votre brillante réflexion.

- Premier point, je ne crois pas qu'il ne soit pas autorisé au Maire d'autant plus dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, qui est un contexte extrêmement particulier de pouvoir relater ce qui a été fait dans cette période de crise, le premier point ;
- Deuxième point, j'ai pris la précaution oratoire tout à l'heure de vous dire pourquoi nous passions cette délibération ce soir et vous assistez aux séances du Conseil de Communauté, je pense que des personnes de votre groupe ont suivi des commissions ou des travaux de la Communauté, qui ont déjà présenté ce plan à plusieurs reprises qui n'est donc pas une nouveauté, je ne révèle rien de particulier aujourd'hui, je vous dis simplement que si nous voulons être rigoureusement *dans les clous* de la programmation, donc de réalisation prévue avec les travaux à l'été 2021, il est impératif de délibérer aujourd'hui, je dirais, le cours des choses ne s'arrête pas, ce sont pas des projets nouveaux, ce sont des projets qui ont été encore une fois présentés en Conseil de Communauté, que la Commune aujourd'hui à son compte présente et sur lesquels elle délibère, mais qui font partie de projets qui ont été déjà bien abondamment présentés et expliqués.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, je vous propose de passer cette délibération aux voix, d'abord la délibération numéro 3. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Alors une, deux, trois, quatre, cinq abstentions, c'est ça ? Alors je prends la peine de compter aujourd'hui, puisque la discussion du Conseil est un peu particulière pour être certain de ne pas commettre d'erreur sur le compte-rendu. Donc elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 25 voix pour

5 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :

4. "Plan de financement prévisionnel pour la construction d'une passerelle fixe"

« Nous passons donc à la délibération 4 sur le même sujet, mais concernant le temps des financements prévisionnels et je tenais à vous dire aussi Madame GAZEL par rapport à votre intervention, qu'il me semble aussi important de donner en termes de perspective, les perspectives d'investissements publics et je crois qu'au moment de la crise et au moment de l'annonce du déconfinement et au moment de l'annonce donc du second tour des élections municipales, bon nombre d'observateurs, y compris économiques, on dit que c'était nécessaire que nous retournions aux urnes pour retourner aux Collectivités un mode de fonctionnement qui permette de retravailler et..., j'allais dire, de reprendre les investissements en cours pour garantir une partie de la relance post crise.

Donc cette délibération que je mets aux voix porte donc sur le plan de financement. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Toujours six abstentions, cinq abstentions, pardon. Monsieur FABRE n'a pas donné procuration. Cinq abstentions. Donc elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 25 voix pour
5 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 05 :

5. "Plan de financement étude plan guide : Millau la résiliente"

« Pour faire plaisir à Monsieur ALIBERT, je vais rapporter la délibération numéro 5, pour vous dire donc que depuis 2014 la Ville a établi un schéma de développement urbain décliné jusqu'à l'horizon 2030 et ce schéma a fait apparaître plusieurs secteurs qu'on qualifie de secteurs à enjeux dont :

- Le centre-ville ;
- Le secteur de la gare avec le pôle d'échanges multimodal ;
- Le secteur *Beauregard* avec une restructuration importante des bâtiments qui est envisagée par le bailleur social donc *Aveyron Habitat* ;
- Et ce que nous qualifions de secteurs sud de la Ville où les contraintes croissantes du plan de prévention des risques inondations nous oblige à avoir une réflexion plus approfondie sur l'avenir de ces quartiers.

Il s'avère que lorsqu'on regarde ces quartiers, on les étudie donc avec attention dans le cadre de ces secteurs à enjeux, on se rend compte que plusieurs thématiques sont communes à ces secteurs, notamment en matière d'habitat, c'est vrai pour le centre-ville, *Beauregard* et les bords du *Tarn*, mais aussi en matière de mobilité et de capacité de résilience face aux effets du réchauffement climatique et je veux, bien évidemment, parler des effets en lien avec la canicule et les risques inondations.

Donc face à la complexité de ces réflexions, il est apparu aux yeux des différents partenaires de la Ville, la nécessité d'élaborer un plan guide à l'échelle de l'ensemble de ces secteurs pour aborder ces problématiques de façon transversale à tous les quartiers.

Donc le plan guide, c'est un document donc qui formalisera de façon innovante les conditions d'urbaniser dans le cadre d'un développement durable intégrant un nouveau rapport à l'eau et la nature et en travaillant sur la désimperméabilisation et à la naturalisation des sols, en intégrant les mobilités douces ou encore la végétalisation des quartiers des espaces publics, la consommation d'énergie et bien évidemment tout ceci avec un objectif général d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers et de réduire leur empreinte écologique.

Donc c'est la raison pour laquelle donc je vous propose d'approuver le plan de financement de l'étude qui est d'un coût hors taxe de cent mille euros avec en répartition :

- 30 % pour la Banque des Territoires ;
- 20 % pour l'Établissement Public Foncier Régional Occitanie ;
- 20 % pour la ville de Millau ;
- 10 % pour l'État ;
- 10 % pour la Communauté de Communes ;
- Et 10 % sollicité auprès de la Région Occitanie.

Là-aussi c'est..., je dirais, dans la continuité des choses puisque l'ensemble de ces secteurs sont des secteurs qui relèvent des dispositifs Action Cœur de Ville sur lesquels bon nombre de Collectivités, que j'ai citées, ont conventionné, soit à travers donc le dispositif Action Cœur de Ville, soit à travers leur dispositif spécifique que ce soit Bourg Centre pour la région Occitanie ou la convention pour les territoires du Conseil Départemental.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, comme vous l'avez dit, c'est une notion qui me réjouit, après moult bétonnages, que vous avez fait pendant ce mandat, vous faites un peu marche arrière et là vous nous proposez de reverdir la Ville, de *l'attractivité à toutes les sauces*, on passe à la notion de résilience. Jusqu'à présent on faisait toutes les délibérations c'était de l'attractivité, maintenant on repasse en arrière, on va faire de la résilience, pourvu que ça aille plus loin que des effets de parole. Par contre cette délibération, notre groupe on va de nouveau s'abstenir parce que pourquoi faire une étude, c'est l'évidence même, ce n'est pas la peine de faire une étude pour dire qu'on a trop bétonné et qu'il faut revenir en arrière, cela nous semble inutile donc c'est pour ça que notre groupe s'abstiendra ».

Monsieur le Maire

« Très bien ! ça fait deux abstentions sur des sujets majeurs quand même et qu'il me semblait être des sujets partagés avec vous, mais manifestement il y a des points de désaccord.

Sur le bétonnage, Monsieur ALIBERT, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi :

- Nous plantons plus de cent arbres par an ;
- Sur l'aménagement que vous avez tant critiqué des quais, nous sommes passés à plus de dix mille mètres carrés d'espaces verts ;
- La zone qui était concernée par une zone de parking, qui était la zone après le *pont Larzac*, qui était une zone totale avec du goudron, nous avons tout enlevé, nous avons enlevé vingt-cinq mille mètres cubes..., j'allais dire, de déchets, c'est presque le cas de dépôts de déblais qui avaient été aménagés-là pour installer la rue, on a redonné des sens de circulation à la rivière, au *Tarn*.

Donc vous ne pouvez pas dire que nous n'avons fait que bétonner, je ne peux pas vous laisser dire ça compte-tenu de tous les aménagements espaces verts qui ont été établis, c'est encore de la désinformation, je ne sais pas s'il y a une pointe de jalousie dedans, c'est de la désinformation et c'est de la mauvaise foi évidente.

Je vais mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il... Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je vois que vous prenez un malin plaisir à dire : « *Vous vous abstenez.* » Mais nous avons expliqué, il y a eu une explication de vote, nous nous abstenons compte-tenu de la période de l'entre deux tours, ces sujets nous les partageons et quand je vois que vous commencez à être résilient en balançant cent vingt mille euros dans des études sur la résilience comme le dit Claude ALIBERT qui est évident, vous nous excuserez de nous abstenir, mais nous assumons cette abstention, revenons dans un mois quelques équipes qui soient et reparlons s'en, là vous faites de l'habillage, de l'affichage vite, vite donc je suis désolé. »

Monsieur le Maire

« Vous ne pouvez pas dire qu'on fait de l'affichage vite, vite.

- D'abord quand vous dites : « *On n'a pas besoin de l'étude.* » Je ne suis pas d'accord avec vous, c'est-à-dire qu'à un moment donné on a..., quand on fait étude quartier par quartier, on n'a pas le même regard qu'à partir du moment où on fait une étude globale, ça ne vous pouvez pas dire le contraire, ce n'est pas possible ;
- Le deuxième élément, on ne va pas, ce n'est pas à *la va vite*, ce sont des sujets qui ont été abordés, débattus ici en Conseil municipal, qui ont été abordés dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, qui ont été abordés dans le cadre de la convention avec la Région sur le dispositif Bourg Centre. Donc ce ne sont pas des nouveautés, il n'y a rien qui justifierai que nous ralentissions pour quoi que ce soit le rythme sur ces dossiers-là et au contraire je considère que ce sont des dossiers qui doivent montrer, j'allais dire, une parfaite osmose pour le coup entre tous les groupes qui composent ce Conseil municipal, puisque nous partageons tous le même constat et nous voulons avoir tous les mêmes résultats.

Donc vous devriez, j'allais dire, avoir la démarche et avoir la cohérence de voter ces deux délibérations. Je pense que vos abstentions ce soir sont des abstentions politiques, qui ne se justifient pas.

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cinq abstentions. Donc, elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 25 voix pour
5 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 06 :

6. "Télétransmission des actes réglementaires : avenant n°2 à la convention"

« Dernière délibération que je vous présenterai pour ma part, qui est une délibération qui est beaucoup plus, j'allais dire, concrète et terre à terre, puisqu'il s'agit d'adopter un avenant à la convention qui a été passée en 2009, concernant la télétransmission des actes réglementaires avec les Services de l'État, puisque nous devons désormais intégrer les actes concernant la commande publique et pour ce faire nous avons le besoin de modifier la convention qui nous lie au service de l'État et qui est l'objet de la délibération numéro 6.

Est-ce que vous avez des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Je cède la parole à Monsieur DIAZ pour une autre partie importante de ce Conseil, qui concerne le Compte Administratif 2019. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Budget principal de la Commune : Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion"

« Oui alors je vais essayer d'adapter ça, est-ce que là c'est ouvert et qu'on m'entend, c'est plus confortable pour moi, c'est suffisamment fort, excusez-moi, ça ne sera pas forcément facile parce que j'ai, avec les pollens, je suis un peu enrôlé.

Donc nous allons passer à la présentation du Compte Administratif, donc qui recense les principaux éléments qui sont survenus dans l'exécution du budget 2019, donc là une fois encore, on fait la clôture des comptes au 31 décembre 2019 et nous sommes en terme de phasage conforme à l'année dernière, puisqu'on avait dû faire la clôture des comptes en mai-juin aussi.

Donc juste comme préliminaire présenter les priorités et les contraintes d'une exécution budgétaire.

Alors je ne reviendrai pas sur les priorités, qui sont les priorités du mandat, puisque ces priorités de mandat n'ont pas changé pendant le mandat c'est donc la continuité donc je l'ai déjà évoqué et je vous laisse les consulter c'est le cadre, je suis un peu daltonien, je ne sais pas si c'est orange ou vert et plus particulièrement en ce qui concerne les contraintes en revanche de l'exécution budgétaire puisque dans notre exercice les élus définissent : « *Voilà on est élu sur une plateforme, c'était en 2014, voilà ce qu'on souhaite faire, maintenir, développer...* » Et puis les finances finalement c'est quelque part une sorte de prestataire de service qui doit définir les champs des possibles en termes financiers et qui doivent évidemment avoir un *feed-back* régulier avec les élus pour faire des points à date et faire éventuellement des recommandations, notamment par rapport aux grands équilibres financiers.

Au niveau du redressement des finances publiques, bon ce qui a marqué l'exercice de toute façon aussi 2019 :

- C'est qu'on est toujours sur les périodes qui étaient les baisses des dotations et vous verrez que les dotations sont quasi gelées de toute façon maintenant, donc il n'y a rien à attendre de l'État pour bénéficier de ressources complémentaires ;
- On a connu aussi il y a peu la fin des contrats aidés qui ont fait souffrir la Ville, mais beaucoup aussi le milieu associatif ;
- Et puis on a eu un changement de cadre concernant les finances, qui est la loi de programmation financières de 2018-2022 qui visait dans le cadre du rétablissement des grands équilibres budgétaires au niveau national de dire aux Collectivités quelle qu'elles soient d'ailleurs : On vous demande deux choses :
 - On vous demande de contraindre vos dépenses de fonctionnement à 1,2 % maximum, je rappelle d'ailleurs qu'il y a beaucoup de Collectivités qui ont contracté avec l'État, c'était une condition essentielle pour que l'État continue son soutien ;
 - Et une deuxième condition, qui était la solvabilité, c'est-à-dire la capacité à rembourser la dette pour les Collectivités où l'État disait : « *Bon, on ne souhaite pas que votre dette soit solvable à plus de treize ans.* »

Sur les grands équilibres financiers, alors on s'était fixé, c'est en 2017 ou 2018, une cible sur la dette à maximum trente-deux millions d'euros donc je le reprends, mais je précise solvabilité puisqu'en fait beaucoup plus que le montant de la dette, ce qui est important c'est la capacité à la rembourser, d'ailleurs quand un particulier vous-même, moi, allons voir un banquier, il va se préoccuper plus de combien vous pouvez rembourser par mois que le montant du crédit que vous allez lui demander.

Et on s'était donné un deuxième indicateur, mais alors celui-là qui est vraiment dans le dur, qui est l'épargne brute supérieure à trois millions d'euros, puisque la volonté du mandat c'était d'investir de manière importante sur le territoire à

la fois pour améliorer le cadre de vie et les services à la population, les infrastructures et aussi *faire tourner la machine économique*, Monsieur FAYET en a parlé sur les marchés publics et ce qui a été attribué aux entreprises Aveyronnaises et particulièrement Millavoises, donc à trois millions ça c'est vraiment le principe de base, puisque vous verrez que dans l'architecture financière tout ce qu'on peut faire en investissement est complètement conditionné par notre capacité à maîtriser le compte d'exploitation.

Stabilité des prix des services à population, bon on n'a pas fait de modification tarifaire significative pendant six ans.

Il y a un élément nouveau qui est arrivé, qui est la solidarité territoriale, qui était quand même quelque chose de nouveau sur le mandat avec la Communauté de Communes et ça c'est une grande satisfaction qui consiste à dire : « *On travaille à l'échelle d'un bassin de vie, nous sommes quatorze communes, je crois, il faut marquer la solidarité.* » Alors cette solidarité territoriale, elle sera au profit de tous et elle permet dans le cadre notamment du pacte financier fiscal que nous avons signé, toutes les Communes avec la Collectivité, de faire que la Communauté de Communes va pouvoir porter trois dossiers très importants :

- Le dossier du centre nautique et du mur d'escalade ;
- Le deuxième dossier, qui est la création du pôle multimodal, qui se trouvera sur le plateau de la gare ;
- Et le troisième dossier très important de rénovation de l'habitat, c'est un projet ambitieux.

Tout ça représente pour la Communauté de Communes, un million trois cent cinquante mille euros par an à sortir et pour la Ville nous contribuons environ à trois cents mille euros.

Et indépendamment des choses récurrentes, il faut être en capacité de soutenir à un moment, s'il y a une priorité, une contrainte, quelque chose où il faut intervenir, c'est ce que j'appelle le soutien ponctuel exceptionnel, ça a été le cas sur le mandat pour l'Hôpital, mais ça a été le cas dans le mandat précédent, si je ne dis pas de bêtises, où il y a eu un fonds de concours de six cent cinquante mille euros, qui avait été accordé au Tribunal, donc ça fait aussi partie des urgences qu'il faut savoir faire, ce qui veut dire qu'en terme de réserves, il faut gérer aussi en disant : « *Soyons prêts à pouvoir financer.* »

Alors j'en profite pour rebondir, puisqu'on parlait de la crise du Covid-2019 donc là on se projette en disant : « *Comment tout ça va se passer sur l'année 2019, puisque nous allons avoir une perte de recettes que je n'ai pas évaluée à date, mais probablement se situant entre cinq cents mille et un million d'euros, entre ce qu'on a dépensé et ce qu'on ne percevra pas.* » Comme il y a des délibérations, d'ailleurs je crois ce soir, sur les exonérations diverses et variées et qu'il faut donc pouvoir couvrir ces dépenses, ce sera le cas avec le résultat 2019 et puis bon il y a une nouvelle, je pense que tout le monde est au courant, si elle venait à se confirmer, ce qui serait très bonne pour toutes les Collectivités, c'est que l'État a dit : « *Les Collectivités ont souffert, donc ce qu'on s'engage à faire au titre de l'année 2019, c'est de leur garantir des ressources et pareil pour 2020, égale à la moyenne des trois exercices 2017 à 2019.* » Ce qui veut dire qu'on va faire dans les grandes masses, ils garderont les ressources de fonctionnement, bien évidemment, et l'État dira : « *Votre moyenne sur cette période triennale c'est tant, si la réalité du budget vous êtes en dessous, nous compenserons.* » Donc c'est une très bonne nouvelle pour les Collectivités et ça répond partiellement à ce que vous évoquiez sur l'urgence, on devrait pouvoir faire face.

Oui alors bon évidemment l'année on y reviendra, mais la caractéristique de l'année 2019, c'est que c'est une année riche en accomplissements puisqu'on atteint le montant maximum des investissements sur le mandat avec environ huit millions quatre cents mille euros mandatés, c'est-à-dire payés avec les grands dossiers que sont les quais, le pôle petite enfance, la micro crèche et le guichet unique. Ce sont des dossiers livrés, si j'ose dire, ça c'est 2019.

Ensuite au niveau de la partie gestion, vous le verrez dans les comptes la maîtrise accrue de la masse salariale, malgré l'intégration du portage de repas à domicile, nous n'avons pas en 2019 sur le compte d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes de variations très conséquentes, vous verrez que ça se caractérise par une bonne maîtrise, mais il n'y a pas eu d'événement très particulier qui impacte, on a juste eu effectivement sur la masse salariale :

- Le portage des repas à domicile, que nous faisons en lieu et place du CCAS ;
- On a une baisse, vous verrez, globale des dépenses de fonctionnement et ça c'est très important à périmètre de service public qui est constant ;
- Et les ressources fiscales se maintiennent, malgré le point de Taxe Foncière qu'on verse à la Communauté de Communes, puisque vous verrez que dans les votes des taux effectivement, on reconduit le taux de Taxe Foncière à 32,40 en 2020, 31,40 pardon, il était à 32,40 en 2018 et en contrepartie la Communauté de Communes augmente la Taxe Foncière de 1 %.

Alors pour donner un petit *focus* sur la section de fonctionnement, bon le plus important sur la section de fonctionnement, je vous l'ai dit déjà, c'est l'épargne qui est épargne brute, un rappel l'épargne brute c'est la somme des ressources d'exploitation moins les dépenses d'exploitation et j'avais bien mis dans les contraintes financières en préalable, que trois millions c'était un chiffre qui fallait se fixer et qui était un chiffre à *minima*, il faudrait idéalement être plutôt aux alentours de trois millions et demi d'euros de manière récurrente.

Sur l'épargne brute concernant l'exercice 2019 donc là vous avez l'évolution depuis 2014 jusqu'à 2019. En 2019 on a un gain d'épargne brute de sept cents mille euros, ce qui est conséquent par rapport à l'exercice 2018 et que l'objectif pluriannuel si vous tiriez le *trend* de trois millions d'euros, il est tenu voire légèrement au-dessus et que depuis 2017

cette épargne est en redressement continue. Alors il y avait eu une baisse en 2017 par rapport à 2016 mais dont l'explication est liée au fait qu'on a vu des gros événements sur les dépenses de personnel à savoir :

- Le glissement de vieillesse technicité ;
- La mise en place du RIFSEEP ;
- Ainsi que l'augmentation du point d'indice à elle seule avait occasionné cinq cents mille euros de dépenses supplémentaires ;
- Et on a vu des surconsommations de fluide.

Donc c'était un accident lié à quelque chose qu'on maîtrise pas notamment la politique de rémunération. Et donc 2019 est une très bonne année puisqu'on est à un chiffre d'épargne, qui est très conséquent.

Sur les dépenses de fonctionnement, bon qu'est-ce qu'il y a à dire, vous avez le rapport de gestion qui fait vingt-sept, vingt-huit pages, vous avez tout le détail des dépenses et des recettes, donc il n'est pas question de descendre, j'ai repris quelques *items* qui sont les plus significatifs, bien évidemment, s'il y a des questions de détail sur les différents postes, j'y répondrai. Donc vous avez une représentation avec les codes couleur sur les principaux postes, qui composent les dépenses sur le budget à savoir en priorité les plus importants étant :

- Les charges de personnel ;
- Les charges générales ;
- Les intérêts de la dette ;
- Le FPIC qui est une contribution ;
- Et les autres charges.

Alors en terme de commentaires, les charges générales, vous savez le chapitre 11, on avait mis en 2016-2017 un plan d'économie en disant : « *Bon, écoutez il va falloir un petit peu essayer de rationaliser les dépenses générales.* » Et on avait demandé un effort, que j'avais salué, aux différentes équipes puisque sur l'année dite 2017 on avait réalisé une économie de trois cent quatre-vingt-trois mille euros de mémoire de dépenses générales et aujourd'hui bon on est arrivé au *bout du bout* sur les dépenses pour les services, c'est-à-dire qu'ils travaillent avec un confort, mais on ne souhaite pas aller au de-là au niveau des économies, parce que ces quelques milliers d'euros supplémentaires finalement dégraderaient l'activité, ça n'a pas grand intérêt.

On a une baisse de cent soixante mille euros quand même par rapport à l'exercice précédent et je vous rappelle qu'on a dû combler les problématiques de la piscine, on a eu des fuites qui *grâce à dieu* sont réparées à hauteur de cent vingt-cinq mille euros.

Donc sur les dépenses générales, il n'y a pas de souci.

Je vous ai mis ensuite un ajustement de la subvention au CCAS, qui entre autre absorbe les dépenses du PPE. On a changé un peu de mécanique de fonctionnement avec le CCAS, ils ont un budget, mais le CCAS, bon on a enlevé au CCAS la quote-part des salaires des personnels qui livraient les repas, puisque maintenant c'est fait par la Cuisine Centrale et on a souhaité leur redonner davantage d'implication et de responsabilité sur la gestion financière, puisque antérieurement le CCAS n'avait pas de ligne de trésorerie et c'était la Ville qui gère la trésorerie du CCAS, on leur a dit : « *Attendez le budget de la Ville n'est pas là pour ajuster vos décalages de recettes et de dépenses, ouvrez une ligne de trésorerie, puisque généralement les dépenses sont engagées et les subventions notamment de la CAF arrivent quelques mois, l'exercice suivant en règle générale, il y a un décalage de quelques mois.* » Donc de mémoire la somme qui était concernée pour l'exercice en cours était de cent soixante-seize mille euros, je pense que la ligne de trésorerie est aux alentours de deux cents mille euros.

La baisse des charges des intérêts de la dette, ça c'est très intéressant, parce que bon vous verrez qu'il y a de l'endettement, on regardera parce que je crois que c'est un sujet qui fait recette : l'endettement. On en parlera, ce qui est en tout cas intéressant c'est que les charges d'intérêt baissent et de manière significative parce que rien que sur un exercice nous payons cinquante-trois mille euros de moins d'intérêt, c'est tout simplement, nous souscrivons aujourd'hui des prêts à des taux plus intéressants, ça c'est la première chose, les variations de 1,5 - 2 points par rapport aux anciens prêts et de plus et j'en remercie Madame BACHELET, à l'époque, avait mené avec moi des renégociations de prêts qui étaient à la fois des prêts à taux variable et avec des forts risques de volatilité, tout ça produit le résultat d'aujourd'hui qui est des charges d'intérêt en baisse.

La masse salariale, alors vous savez qu'on s'était fixé aussi comme *une règle d'or*, c'était les finances qui disaient que ça devait devenir une *règle d'or*, qui était la masse salariale ne doit pas progresser de plus de 1 % par an. Alors pourquoi ? Parce que la masse salariale représente à elle seule 58 % des dépenses de la Ville. On parle de budget à hauteur de quinze millions d'euros, donc voyez pour 1 %, c'est cent cinquante mille euros, le moindre dérapage de trois, quatre points, ça s'envole. Je vous ai d'ailleurs dit que sur l'exercice 2017 où effectivement ce n'était pas très bon, c'est parce qu'on a eu cinq cents mille euros de dépenses additionnelles, pas de notre fait, mais la décision de l'État et qu'aujourd'hui la masse salariale quand vous regardez dans le document est à 0,8 %. La réalité de la masse salariale sur l'exercice 2019 c'est qu'elle est quasi égale, on est à *trend* zéro par rapport à l'exercice antérieur parce que si vous retraitez la masse salariale, il y a les fameux salaires qu'on porte pour le compte du CCAS, puisque nous faisons le portage des repas et nous avons aussi eu, en revanche dans l'autre sens, des transferts de personnel pour un montant,

je crois, budgété à trente-sept mille euros transféré à la Communauté de Communes dans le cadre du transfert du Pôle Enseignement Supérieur, donc la réalité si on corrige ces variations de façon à raisonner à périmètre identique 2018, on est à zéro, ce qui est une très bonne performance. Quand je dis une bonne performance, ce n'est pas la dégradation des conditions de travail, loin s'en faut. C'est juste de dire, c'est de la rationalisation au niveau des conditions. Donc, je vous l'ai noté le transfert budgétairement neutre du PES du Pôle l'Enseignement Supérieur.

Mais que bon pour résumer tout ce qui concerne les dépenses de fonctionnement pour ne pas y passer plus de temps c'est les dépenses de fonctionnement posent problème, parce qu'il y a une très forte rigidité, c'est-à-dire qu'en fait à partir du moment où vous avez travaillé sur les charges courantes qui représentent une partie conséquente du budget et que vous avez la masse salariale qui pèse à date 58 % du total des dépenses, bien évidemment nous avons très peu de marge de manœuvre sur la masse salariale parce que :

- Premièrement la politique de rémunération est très largement le fait de l'État ;
- Et deuxièmement ce qu'on peut seulement faire sur la partie avec le personnel, c'est gagner en productivité notamment par rapport aux outils de travail qu'on leur fourni et c'est en partie pour ça qu'il a été développé un plan informatique, sur le mandat, assez ambitieux, puisqu'on a doublé les montants sur les équipements informatiques *hardware et software* de deux cent cinquante à cinq cents mille euros de façon à dire : « *Donnons du matériel performant, unifions les logiciels pour qu'ils puissent communiquer entre eux.* » Et d'ailleurs les personnels en sont super satisfaits, parce qu'aujourd'hui on ne voit plus personne qui se balade avec un document photocopie ou quelqu'un qui demande : « *Est-ce que vous avez un convertisseur de fichier Excel en PDF ou lycée de Versailles ?* » Donc ça c'est la productivité c'est quelque chose à travailler.

Et puis aussi un dossier qui n'est pas évident parce qu'il est organisationnel, ce serait le dossier de la mutualisation, alors quand je dis mutualisation c'est un périmètre de la Ville, c'est en grande partie ce qui a été fait au niveau du guichet unique avec en plus une satisfaction des usagers bien supérieure et la mutualisation où il faut travailler davantage et encore travailler avec la Communauté de Communes, puisque à date la seule vraie mutualisation qu'il y a eu avec la Communauté de Communes, c'est le transfert de l'autorisation des droits des sols que nous avons fait, je crois, il y a deux ans.

Donc voilà pour le résumer schématiquement des dépenses de fonctionnement, on peut passer aux recettes.

Alors sur les ressources, alors même chose 1,2 %, donc on travaille vraiment de manière très, très fine ce ne sont pas des pourcentages à deux chiffres, 1 %, c'est trois cent quarante-neuf mille euros, ce ne sont pas des sommes quand même très conséquentes, bien évidemment il n'y a pas eu de *levier fiscal* au niveau de la Ville et on n'a pas modifié la politique tarifaire, donc qu'est ce qui explique schématiquement, même chose, vous avez un graphique qui vous permet de voir où est-ce qu'on est en positif, où est -ce qu'on en négatif.

Bon on a une augmentation des produits des services via l'accroissement du reversement du budget annexe de la Restauration, c'est la partie que je vous évoquais du fait qu'il y a les salaires en moins et il est à noter ceci dit que le budget annexe mais vous le verrez dans la délibération sur les budgets annexes a été un budget qui fonctionne bien puisque la politique, très décriée, de prendre des contrats avec pourquoi pas des associations, livrer les villages aux alentours, fait que finalement la Restauration dégage un résultat beaucoup plus intéressant qu'il n'était par le passé, donc ça c'est une vraie satisfaction sur la façon de gérer le budget Restauration et je pense très largement lié à la qualité des équipes, puisque je pense que ça a été salué au niveau national avec le label *Ecocert* et autres prix, Monsieur AIGOUY est un vrai champion.

Au niveau des dotations et des subventions, vous voyez c'est marginal cent vingt-huit mille euros, c'est très peu de choses.

Sur le chapitre 73, alors excusez-moi, on aurait dû vous mettre fiscalité ça aurait été plus lisible, on a une baisse, un léger recul qui est lié au fait que bon dans le cadre du transfert du Pôle Enseignement Supérieur et du pacte financier, nous avons une baisse de dotation qui dépasse les trois cents mille euros au niveau de l'attribution de compensations que la Communauté de Communes verse à la Ville.

Grosse satisfaction alors ça c'est peut-être du *baume au cœur* pour dire : « *Est-ce que la Ville devient attractive ? Est-ce que les gens ont envie de s'installer ? Est-ce qu'ils ont envie de construire ?* » C'est un indicateur que je suis, qui est assez révélateur, ce sont les droits de mutation. Donc les droits de mutation on vous en a parlé plusieurs fois, c'est le suivi du marché immobilier, c'est-à-dire des transactions immobilières, nous étions dans des montants qui étaient de quatre cents mille euros jusqu'à 2017 inclus, de manière quasi récurrent depuis 2014 voire avant, l'année dernière nous étions à six cents mille euros et cette année nous avons encore un gain de cent quatre-vingt mille euros, donc on passe à huit cents mille euros et ça c'est une progression continue, c'est une satisfaction.

J'en profite aussi pour vous faire un point sur la Taxe d'Habitation sur les logements vacants, puisque je vous rappelle qu'on l'avait institué en 2016 pour faire une sorte de bilan final. L'objectif de cette taxation c'était de dire : « *Il y a de l'habitat à Millau qui est vide, qu'il faut remettre sur le marché locatif ou à la vente, parce que ça ne fait pas de sens qu'il reste en l'état.* » Et on avait dit : « *Il y a un levier fiscal qui permet de le faire, c'est que tous les gens qui ont des logements qui sont inoccupés depuis plus de deux ans et dont les montants des travaux pour les rendre habitables est inférieur ou égal à 25 % de la valeur vénale sont soumis de payer l'impôt.* » Donc cet impôt c'est la Taxe d'Habitation sur

les logements vacants, bien évidemment en 2016 quand on l'a mis en place on a perçu un produit fiscal de quatre cent quatorze mille euros. Les personnes ont travaillé et on fait des demandes de dégrèvement et / ou des travaux et la réalité aujourd'hui c'est que le produit est devenu marginal, puisque nous n'avons plus que cent quarante-sept mille, ça veut dire que ça a été épuré en grande partie sur les logements vacants.

Et pour résumer globalement sur les ressources, vous voyez qu'on a une dynamique de recettes qui reste fragile, puisque quand vous prenez la fiscalité locale et que vous prenez les dotations et les subventions de l'État vous êtes environ 90 % du montant des ressources totales, donc on peut parler des produits des services, de l'amélioration de tels éléments mais c'est marginal par rapport aux montants dont on parle et la fiscalité, le *levier fiscal* il est à la main de la Ville, il a été utilisé en 2016, il n'est pas prévu le réutiliser et quand à l'État ne nous faisons guère d'illusions, par les temps qui vont courir, il n'est pas sûr qu'ils viennent nous aider beaucoup dans la mesure où depuis des années et des années on a connu donc la baisse des dotations qui représente un million deux cents mille et qu'aujourd'hui quand l'État valorise nos bases fiscales, c'est faible puisque pour exemple pour 2020 c'est 0,9 % et l'évolution de l'inflation attendus à 2020 est de l'ordre d'un point, ça veut dire qu'en fait ce n'est rien du tout, c'est gelé.

Donc voilà pour les ressources on peut passer à la page suivante, alors un petit *focus* sur justement ce que je vous évoquais la DGF, qui invite à la prudence, c'est ce que je vous disais, on ne peut pas escompter de la part de l'État qu'il fasse un effort, on a eu une baisse historique d'un million deux cents mille euros sur le mandat. Cette DGF, elle est gelée, et ce que je vous évoquais sur les bases fiscales, c'est-à-dire la réévaluation par l'État de la valeur des locaux, on est à l'inflation rien de plus et puis il faut donc maîtriser les dépenses de fonctionnement pour sécuriser les investissements structurants parce qu'on n'a guère de choses à attendre sur l'évolution de l'État par rapport aux Collectivités Locales. On vous a représenté sur ce schéma aussi la part DSU et la part DLP, ce sont en fait deux fiscalités complémentaires dont bénéficie la Ville :

- Alors la DSU parce qu'on est une ville de plus de cinq mille habitants et qu'on porte des équipements de centralité conséquents ;
- Et la part DLP, c'est une partie qui est une sorte de péréquation par rapport au potentiel fiscal, on sait bien qu'à Millau le potentiel fiscal est faible, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'exonérations fiscales sur Millau, que ce soit au titre de l'IRPP, mais aussi au titres des Taxes d'Habitation et que l'État comme pour beaucoup de Communes, qui sont des petites Communes avec des fortes charges de centralités, prend ça en compte au niveau national et demande quelque part aux riches de payer un peu pour tous ceux qui le sont un peu moins.

Mais tout ça vous voyez est gelé puisqu'aujourd'hui trois millions neuf cent huit mille en 2018 et je n'ose même pas dire en 2019 on parle de cinq mille euros, autant dire, rien du tout, donc il faut absolument, le résumé c'est pour dire : « *Il y a guère de possibilités d'agir sur les recettes, il faut donc rester de très bons gestionnaires sur les dépenses.* »

Après l'investissement, je vous l'ai dit, il a été exceptionnel sur effectivement l'année 2019 puisque nous avons payé, puisque je précise bien là qu'il s'agit de mandaté, c'est-à-dire ce qui a été décaissé par le Trésor pour notre compte, nous avons injecté dans le tissu économique près de huit millions cinq cents mille euros sur le bassin et donc vous avez la moyenne du mandat qui est pratiquement à sept millions et ce qui est intéressant sur ce graphique, c'est hors restes à réaliser d'accord, c'est que vous avez un phénomène qui est assez cyclique sur le mandat, vous voyez que l'année 2014-2015-2016 on est sur des montants quand même significativement plus faibles que 2017-2018-2019 :

- Parce que 2014-2015 et partiellement 2016 ça a été la phase de remboursement et de livraison des programmes précédents, à ce titre je vous rappelle, mais ce n'est pas une critique parce qu'il y a bien évidemment une continuité, l'essentiel du boulot financier de la Ville a été de payer les différents investissements du mandat antérieur et nous avons dû lever parce que le compte d'exploitation, il était ce qu'il était fin 2013, six millions d'euros d'emprunts qui ont couverts cette période-là ;
- Et ensuite vous avez la partie 2017-2018-2019 que moi j'appellerai les livrables, c'est ce que vous avez le Pôle Petite Enfance, les quais, le guichet unique, voilà le bilan du mandat et on doit être à un montant aux alentours de quarante, quarante et un millions d'euros, ce qui représente à peu près quatre millions de plus que sur le mandat précédent.

Donc voilà pour quelques illustrations :

- Des quais où on a vu les gens après le confinement se balader, ça faisait plaisir ;
- Le guichet unique d'accueil qui outre le fait que c'est une belle réalisation, satisfait à la fois la population et les collaborateurs, donc ça pour moi c'est ce que j'appellerai un dossier zéro défaut ;
- Et le Pôle Petite Enfance, qu'en dire, mené de main de maître par notre ami Bérénice, qui est un magnifique outil et je crois avec un grand plaisir pour les collaborateurs de travailler à l'intérieur et qui a retrouvé toute sa mesure notamment dans cette période de crise du Covid.

Après, alors sur les réalisations sur le territoire, alors excusez la formulation parce que ces éléments j'aurais pu les corriger, ce que je veux vous montrer ce sont les grandes opérations, c'est-à-dire ça regroupe essentiellement les autorisations de programme que vous connaissez et on a noté deux chapitres, c'est un peu barbare chapitre 21 et chapitre 23. En fait ces chapitres 21 et chapitres 23 ce sont toutes les immobilisations, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les infrastructures qu'on a mises en place, la seule différence, elle est comptable, excusez-moi, c'est qu'il y a

une partie qui est complètement réglée d'un point de vue comptable, c'est ce qu'on appelle les immobilisations et le 23 ce sont les immobilisations, mais toutes les opérations financières n'étant pas soldées, elles sont portées en compte d'attente 23 qui quand elles seront terminées, remonteront en 21, *c'est de la cuisine* tout ça pour dire que nous sommes à cinq millions six cents mille euros payés sur ces grandes opérations, si tu peux revenir un instant avant, *tu vas plus vite que la musique*, avec essentiellement :

- L'opération d'aménagement des quais, qui est conséquente ;
- Vous voyez le Pôle Petite Enfance, un million huit ;
- Et puis aussi des dépenses sur le CREA, puisque le CREA est en cours là, je ne sais plus, mais le CREA c'est livraison en 2021 de mémoire ;
- Et les opérations de revitalisations urbaines.

Sur les dépenses qui sont hors programme, c'est-à-dire bon, c'est un petit peu du quotidien, vous avez les principaux alors vous avez, même chose, je ne ferai pas de commentaire parce que vous avez les codes couleur, qui vous permettent de voir le rattachement fonctionnel à quoi ça correspond, sachant que ce que vous avez sur la partie générale qui est le plus gros montant sept cent trente-sept mille, c'est tout simplement parce que ce sont des ressources qui sont non affectées sur les différents *items* que vous avez là, alors vous y retrouver :

- La fibre optique ;
- Une partie de la vidéo protection ;
- Tout ce qui concerne l'aménagement urbain ;
- Le guichet unique.

C'est mis en dépenses générales parce qu'on ne peut pas l'affecter particulièrement.

Vous avez les grandes tendances et en termes de commentaires, bon il y a bien évidemment :

- L'aménagement du guichet unique ;
- L'opération d'aménagement du quartier *Bêches* ;
- Les travaux dans les écoles *Jules Ferry* et *Beauregard*, donc il y a eu quand même pas mal de travaux ;
- La rénovation du CREA ;
- La réflexion de la salle d'exposition au musée ;
- Quatre-vingt-quinze mille euros d'investissement numérique, l'essentiel étant a été fait sur les années 2017-2018 ;
- Les écoles ;
- Et au sport avec les principaux *items*.

Il n'y a rien de bien particulier à dire en plus, c'est qu'indépendamment des grands programmes, qui sont ceux de la Municipalité, voilà les grandes rénovations qu'on veut faire, ces investissements-là sont souvent :

- Des opérations d'aménagement ;
- Ou des opérations de rénovation ;
- Ou des opérations d'investissement comme par exemple dans les écoles où il y a eu une opération très bonne qui a été faite, c'est tout ce qui concerne les tableaux numériques notamment et les ordinateurs.

Donc voilà pour un montant global de deux millions six cents mille euros, les cinq millions six plus deux six, ça fait huit deux, je vous annonçais huit quatre et le deux cents et quelques mille, qui comptent c'est en fait des opérations que nous avons réalisées à la micro crèche pour le compte du CCAS, qui pour le moment sont portées dans les investissements de la Ville, mais qui seront ensuite refacturées au CCAS, quand ils ont perçu des subventions.

Alors maintenant on passe juste sur les recettes hors dette, nous ne sommes pas trop loin de la fin.

Alors hors dette, les recettes d'investissements progressent par rapport à 2018, alors vous voyez ce ne sont pas des montants énormes, trois cent soixante-seize mille. Qu'est-ce qui est à souligner sur ces recettes d'investissements ? C'est que la partie des subventions et des dotations, elle est relativement stable entre les deux exercices, alors ça c'est peut-être pour moi au niveau des finances une voie d'amélioration, qui consiste à dire : « *Qu'il faut maximiser le taux de subventions par dossier.* » Ce qui veut peut-être dire que parfois il faut monter un dossier selon une certaine forme pour optimiser les subventions qu'on peut percevoir, il y a une personne à la Ville, Madame de SAINT-SERNIN, qui s'en occupe, mais je pense que c'est une des pistes pour essayer de récupérer, excusez-moi le côté *boutiquier*, un peu d'argent pour financer les investissements.

Les sessions, il n'y en a pas eu.

Les dettes à long terme, alors je vous faire un commentaire quand même, parce que ça ne veut pas dire qu'en 2018 c'est zéro et en 2019 on a emprunté sur l'exercice six millions neuf. La réalité c'est qu'en 2018, mais je crois que vous l'avez évoqué, nous avons un emprunt de deux millions six cent cinquante mille euros qui était inscrit au BP, mais que nous n'avons pas levé, il a été levé en février 2019, donc ces deux millions six se retrouvent là et nous avons de plus un emprunt de trois cent cinquante mille euros, qui était un prêt relais FCTVA, que nous n'avons pas eu besoin de lever. Donc la réalité ça serait en fait beaucoup plus de dire, ça c'est purement technique :

- Trois millions en 2018 ;
- Et quatre millions en 2019.

Les excédents capitalisés, bon bien évidemment, c'est l'équivalent de nos réserves. Nos réserves elles nous permettent de financer les investissements, donc en 2018 nous avons un besoin de financement des investissements qu'il fallait couvrir, on avait un solde déficitaire de deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille. Sur l'exercice 2019, on a besoin de couvrir un solde de deux millions quatre cent soixante-deux mille, donc ça ne veut pas dire que nos réserves ont diminué, c'est que le besoin de couverture a baissé entre deux exercices et en fait on le verra dans l'attribution du résultat. La réalité du résultat final est que nous augmentons les réserves par rapport à l'exercice précédent tout en couvrant les besoins de financement, donc c'est un résultat qui est meilleur comptablement que l'exercice 2018.

FCTVA huit cent vingt et un mille, je vous rappelle c'est le fonds de compensation de la TVA, sur la TVA on paye, l'État nous rembourse forfaitairement un taux, qui est aux alentours de 16 %, je ne me souviens plus les décimales et bien évidemment plus nous avons investi, plus nous avons payé la TVA, plus le retour est important, c'est ce que je vous évoqué dans le *trend*, on a un différentiel de huit cent mille euros de plus cette année, lié au volume d'investissement.

Donc voilà pour les recettes.

Alors le résultat de clôture, donc c'est ce que je vous disais, on a un solde excédentaire d'un million virgule cent euros affecté au budget 2020, tu peux passer au suivant, qui se décompose en recettes de fonctionnement, nous avons trente millions nous l'avons déjà vu vingt-six millions et quelques sur le fonctionnement, donc on a un résultat de fonctionnement positif de trois millions huit cent quarante mille euros.

Je m'étais permis d'insister en disant effectivement que cette épargne brute conditionnée pour toutes les Villes, tous les mandats, tout le monde la performance économique liée à l'investissement. Si ce *ratio* n'est pas tenu et qu'il se dégrade de manière importante, il n'est plus possible de faire quoi que ce soit en terme d'investissement, si ce n'est puiser dans les réserves, le jour où il y a plus de réserve, c'est terminé.

Sur la partie qui était purement investissement donc là vous avez à la fois les recettes d'investissements et les dépenses, donc voyez ça cumule le besoin de financement de l'exercice 2019 et le solde de l'exercice antérieur, donc on arrive à un cumul d'un besoin de financement complémentaire de deux millions sept cent vingt mille euros, que nous couvrons intégralement par le résultat de fonctionnement et nous gardons en réserve, alors nous n'allons pas l'affecter ce soir ce sera fait au budget 2020, un million cent dix-neuf mille, qui sont donc pour l'instant sur le compte de réserve de fonctionnement, l'année dernière nous avons un excédent affecté aux réserves, qui était de neuf cent quinze mille, vous voyez on a deux cents mille euros de plus, c'est ce que je vous évoquais dans la crise Covid, c'est qu'on sait au moins qu'on a une capacité d'un million d'euros en *cash* pour pouvoir éventuellement mener des actions, si tant est, si l'État ne tient pas sa promesse de compensation des pertes financières, bien sûr.

Sur l'endettement, donc l'endettement, je pense que c'est peut-être le sujet le plus connu parce qu'on en a tellement parlé, peut-être parfois trop d'ailleurs, la dette est maîtrisée et la solvabilité, elle est bonne.

Donc en résumant, c'est en fait pour dire, on fait le final, on est en 2019 donc s'il y avait un an de plus, deux ans de plus, on aurait toujours le plaisir d'échanger sur la dette, mais bon là on a fini le mandat et les suivants *reprennent le bébé*.

Vous avez sur ce graphique en fait deux choses, c'est la réalité de la dette de la Ville, il y a deux choses dans la réalité :

- Vous avez la dette liée au budget principal de la Ville, donc vous l'avez c'est la partie de la courbe qui est en bas d'accord, or à l'exercice 2019 nous sommes à trente virgule huit millions d'euros de dettes d'accord et j'ai précisé net du transfert du Pôle l'Enseignement Supérieur, parce que si vous regardez la dette au Compte Administratif, vous verrez trente et un virgule huit pour une raison très simple, c'est comme on a transféré le Pôle l'Enseignement Supérieur à la Com Com, bien évidemment nous transférons la dette, donc je l'ai neutralisée pourquoi, parce qu'au titre de l'année 2019, nous les avons déjà payé de l'annuité de la dette, donc je ne vais quand même pas gardé l'annuité de la dette plus le montant de la dette, je l'ai transférée, elle est totalement transférée. Donc le vrai résultat est à trente virgule huit millions, ce qui veut dire que *grosso modo* vous voyez on revient à un niveau, qui était le niveau de 2012-2013, qui était la fin du mandat de Monsieur DURAND ;
- Et ensuite chose intéressante aussi on a voulu vous mettre le stock de dette totale, donc le stock de dettes totale, c'est qu'on a agrégé la dette des cinq budgets annexes : l'eau, l'assainissement, la restauration, le stationnement et le parking *Capelle*, puisque la réalité financière de la Ville c'est tout votre stock de dette, d'ailleurs bien souvent la Cour des Comptes, quand ils audient les comptes, ils regardent beaucoup, beaucoup les budgets annexes pour voir s'il n'y a pas de la dette la Ville qui est cachée dans des budgets annexes. Donc ça c'est la vraie réalité.

Alors ça, c'est une bonne performance, puisqu'on est à quarante millions, quarante virgule six millions de dette agrégées, c'est-à-dire quatre millions de moins que lorsque nous sommes arrivés aux affaires, ça ce n'est même pas des éléments où on peut porter contradiction, c'est une lecture directe dans les comptes administratifs.

J'ai souhaité quand même vous préciser un point, c'est qu'il y avait un résultat, alors quand on voit des résultats qui sont un peu surprenants, on enquête, si j'ose dire, c'est en 2012 la dette de la Ville avait fait un bon énorme, ça correspond aux emprunts très importants sur *Capelle*, la dalle de *Capelle* et que la chute rapide ensuite entre 2012 et 2013, c'est que la dalle a été vendue et la Ville a fait un remboursement anticipé de quatre millions d'euros d'emprunts, donc évidemment ça redescend, mais vous voyez que la tendance très largement, même si on reprend depuis les années

2009-2010, c'est que la dette agrégée est en diminution. Donc pas d'autre commentaire c'est juste pour dire de toute façon ce n'est pas, on ne peut pas dire : « *Je suis content de ma dette, ou je ne suis pas content de ma dette.* » Moi la seule chose qui m'intéresse, c'est que la dette, elle soit solvable d'accord et qu'elle ne soit pas chère. Alors on vous a mis un graphique pour reprendre ce qui a été dit déjà sur les intérêts de la dette, je vous laisse en prendre connaissance. Au travers des opérations, qui ont été des opérations de renégociation des emprunts à taux variable et aussi des nouveaux emprunts, qui sont à des taux beaucoup plus intéressants, la charge financière baisse, vous voyez quand même qu' en 2011-2012-2013-2014 et voir en 2015, on empruntait encore quasiment à 4 % sur du quinze ans ou du vingt ans et qu'aujourd'hui on est un taux de 2,85, donc ça veut dire que c'est le moment d'emprunter, si vous voulez acheter une maison faites-le maintenant, parce qu'il est possible que les taux remontent du fait justement en grande partie de la crise et que les ressources des budgets sont en train d'exploser dans tous les États. Donc en début de mandat on était à 4 %, on est à 2,85, ce qui génère *grosso modo* chaque année cinquante à soixante mille euros de « *bonis* » pour la Ville.

Et concernant ensuite, ça doit être la solvabilité, je suppose, voilà la solvabilité, vous savez c'est un échange qu'on a eu souvent sur la dette :

- Qu'est-ce qui est important ;
- Et qu'est-ce qui n'est pas important ;
- Et on parle d'épargne brute ;
- On parle d'épargne nette ;
- On parle de durée de la dette ;
- On parle le montant de la dette.

Moi ma vision, enfin financière de la dette, ce n'est pas tant son montant, c'est sa durée et c'est la capacité de la rembourser, c'est bien ça l'essentiel, alors je ne vous cache pas d'ailleurs que la réalité économique de la Ville, c'est que quand nous voulons lever des emprunts, nous consultons notre *pool* bancaire, il y a cinq banques et généralement les cinq banques nous font des offres. Alors si vous connaissez des banquiers qui sont prêts à prêter de l'argent à des gens qui sont *en déconfiture*, ce ne sont quand même pas des gens qui font du bénévolat, donc la réalité c'est que nous sommes une bonne signature, on ne peut pas dire qu'on ait les *3 A plus*, mais on a une bonne signature.

Donc sur la solvabilité de la dette, en fait c'est vous prenez votre épargne brute, les recettes de fonctionnement moins les dépenses et ça donne un solde, le fameux chiffre qui est pour moi le *chiffre d'or* de la comptabilité publique et vous regardez le montant cumulé de votre dette et vous dites : « *Si je consacrais 100 % de mon épargne brute, combien faudrait-il que je mette d'années pour la rembourser en totalité ?* » Alors là vous voyez que c'est très parlant :

- En 2014, on était presque à quinze ans ;
- En 2019, on est à huit ans.

Et je vous ai d'ailleurs rappelé que dans la loi de programmation de finances de 2018-2022, l'État recommandait qu'elle soit inférieure à treize ans, on est très loin d'être à treize ans, on est à un peu plus de la moitié. Donc il n'y a pas de souci sur la dette de la Ville, arrêtons ou le fantasme ou la désinformation.

Alors sur la partie, je pense que c'est suffisamment clair et à mon sens ce n'est pas contestable, donc c'est pour moi ce qui est intéressant c'est que ça valide la stratégie de la Ville, c'est-à-dire la stratégie de la Ville qui est la gestion active de la dette, c'est emprunter au meilleur moment, au meilleur taux et ne jamais avoir une trésorerie trop importante, puisque le principe de base, c'est la trésorerie zéro. Il suffit qu'on ait des ressources à long terme pour couvrir nos emplois à long terme et des ressources à court terme pour couvrir nos emplois à court terme. C'est la différence entre les hauts de bilan et les bas de bilan et on est dedans, donc c'est une satisfaction, on peut être rassuré et les suivants, ils ne vont pas reprendre, passez-moi l'expression « *un bâton merdeux* ».

Alors après en conclusion, bon ce n'est pas pour flatter parce que je veux dire, c'est ni plus ni moins que d'être bien géré, ça n'a rien d'exceptionnel, la santé financière elle est consolidée, menacée, je vous l'ai dit par rapport à l'incertitude quant aux ressources et notamment la politique de l'État et que je pense que sur le mandat les investissements ont été maximisés et que la dette est une dette qui est contrôlée et solvable.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur DIAZ pour cette démonstration qui donne, je dirai enfin la réalité des chiffres et qui va je n'en doute pas ouvrir le débat. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur DURAND, je sais que vous *piaffez d'impatience*. »

Monsieur DURAND

« Vous n' imaginez pas à quel point. Juste une simple note sur le fond, enfin sur la forme plutôt il manque la note brève de synthèse qui est voulue par la loi NOTRe, voilà c'est tout. Merci. »

Monsieur DIAZ

« Il y a un rapport. »

Monsieur DIAZ

« La loi NOTRe précise, stipule qu'il faut une note de synthèse. »

Monsieur DIAZ

« Vous savez, la crise du Covid-19, je pense qu'elle fait que l'avenir appartient aux audacieux et pas aux gens qui regardent les règlements donc la note de synthèse... »

Monsieur DURAND

« C'est vrai ! »

Monsieur DIAZ

« ... on est désolé, on ne l'a pas donné, mais il y en a dix fois plus dans le rapport, mais autant pour nous. D'ailleurs c'est Monsieur le Directeur des Services qui n'a pas fait le boulot. »

Monsieur DURAND

« Mais, je n'incrimine personne, je fais juste une simple constatation... »

Monsieur DIAZ

« Si, si ! »

Monsieur DURAND

« ... je sais que vous avez un souci avec la loi NOTRe ces derniers temps, donc c'est pour ça. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Bien. Y a-t-il d'autres... »

Monsieur DIAZ

« ...de manière générale, oui. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autre intervention ? Je constate avec quand même à l'issue du Compte Administratif de la part de l'opposition, la seule remarque c'est de dire : « *Il manque la note de synthèse.* » Je trouve ça extraordinaire. Compte Administratif où on vous donne la réalité des chiffres, que vous avez travesti des semaines après des semaines et votre seule réflexion c'est de dire : « *Il manque la note de synthèse.* » Je trouve ça au sein du Conseil municipal, au sein de l'assemblée d'expression des élus, vous n'avez que cette remarque à faire. Je trouve ça totalement, je suis est interloqué. S'il n'y a pas d'autre... Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Juste une seconde, mais ce soir devant ce scénario répété vraiment à la virgule près, voilà on vous laisse vous faire plaisir, je pense que l'opinion des Millavois sur votre gestion est déjà faite. Je crois que là vraiment à trois semaines du scrutin ce qui se passe ce soir, c'est juste voilà surréaliste, donc non on ne rentre pas dans votre jeu, c'est de l'autocongratulation, faites-vous plaisir. Voilà, merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, vous ne pouvez pas dire ça, Madame GAZEL. Nous sommes dans le cadre de l'expression et du déroulement normal de la vie de cette institution qui est le Conseil municipal avec des *tempo*s qui sont aujourd'hui donnés dans le cadre des ordonnances liées au Covid-19, nous respectons ces *tempo*s, donc il n'y a pas de mise en scène, nous respectons légitimement ces *tempo*s et là on est en train de vous amener la preuve par *A plus B* de la réalité des chiffres sur la santé financière de la Commune, au moment où nous sommes censés juridiquement informer le Conseil municipal et d'un côté vous nous dites qu'il manque la note de synthèse et l'autre vous nous dites qu'on fait du théâtre, je trouve ça totalement déplorable en terme d'intervention. Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Moi, je voulais juste dire enfin je pense que j'ai toujours fonctionné comme ça pendant six ans, si quelque chose n'est pas satisfaisant et que c'est une voie d'amélioration, je ne me gêne pas pour le dire.

En revanche très honnêtement quand on a des ambitions vous avez qui sont légitimes, c'est un Monsieur peut-être un peu plus âgé qui vous parle, quand on a une présentation comme ça qui est factuelle, la totalité des éléments de ce bilan sont extrait des Comptes Administratifs de 2014 à 2020, ça veut dire certifiés par le Trésor Public. On est clair et que votre réflexion c'est vous vous faites plaisir, si en plus je peux me faire plaisir en présentant un rapport, il serait même défavorable, voilà c'est la réalité des chiffres, mais je trouve votre comportement très léger et pas à la mesure de vos ambitions. »

Monsieur le Maire

« Et je serai tenté de dire et de rajouter qu'on se fait plaisir de vous annoncer la réalité des chiffres, après avoir entendu des semaines et des semaines et des semaines de mensonges. Puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, je vais donc quitter la salle du Conseil et laisser le déroulement du vote au Premier Adjoint. »

Le Maire sort de la salle du Conseil municipal

Monsieur ASSIER

« Mesdames, Messieurs bonsoir. Donc nous allons mettre aux voix la délibération qui vient de vous être représentée sur le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune. Y a-t-il des voix contre ? J'en vois cinq. Des abstentions ? Deux. Je vous remercie la délibération est accordée. »

Adoptée par 21 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Le Maire ne prend pas part au vote

Le Maire revient dans la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

« Merci. Donc la parole est toujours Monsieur DIAZ pour la délibération numéro 8 concernant le budget annexe de l'eau. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Budget Annexe Eau : Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion"

« Donc ce sera toutes les délibérations sont somme toutes assez rapide, je vous rappelle juste que pour les délibérations que nous allons voir, c'est pour la totalité, c'est-à-dire les cinq budgets annexes, nous n'avons pas affecté le résultat ce soir, nous l'affecterons lors du vote du Budget Primitif ou l'équipe qui nous succédera en même temps que l'affectation du résultat global du Budget Principal de la Ville.

Donc ce sont des budgets, bon, il y a rarement de choses à dire, moi je n'en parle que s'il y a des événements particuliers sur le budget concernant l'eau vous avez :

- En fonctionnement, un excédent de près de cinq cents mille euros ;
- En investissement, un déficit de cent trente-huit mille euros.

Donc finalement, on aura un résultat à affecter en couverture à hauteur à *minima* de vingt mille euros en réserve de fonctionnement, le solde pour couvrir le déficit d'investissement.

Donc il est demandé d'approuver ce budget annexe de l'eau. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Donc, s'il n'y a pas d'intervention, je relaisse la main au Premier Adjoint pour le vote et je sors à nouveau, ce que je ferai pour tous les Comptes Administratifs. »

Le Maire sort de la salle du Conseil municipal

Monsieur DIAZ

« Donc, il va sortir cinq fois ! »

Monsieur ASSIER

« Donc nous allons mettre cette délibération au vote. Y a-t-il des voix contre ? Cinq. Des abstentions ? Deux. Très bien. La délibération est acceptée. »

Adoptée par 21 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. " Budget Annexe Assainissement : Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion "

« Alors ensuite la délibération numéro 9, c'est le petit frère l'assainissement, donc sur l'assainissement aussi un budget qui est conforme à ce qu'on a connu sur les autres années :

- Un excédent de fonctionnement de trois cent soixante-dix-sept mille euros ;
- Et un budget d'investissement également excédentaire de quatre-vingt-quatorze mille euros.

Sachant de toute façon que les budgets eau et assainissement sont des budgets qui de toute façon ne peuvent qu'être en équilibre puisqu'ils ne peuvent pas être subventionnés par la Ville, donc nous sommes à l'équilibre en fonctionnement excédentaire et en investissement.

Il vous est demandé d'acter ce budget. »

Monsieur ???

« Premier Adjoint ? »

Monsieur DIAZ

« Pourquoi tu ne restes pas carrément derrière ? Reste derrière en fait. »

Monsieur ASSIER

« Bien donc nous allons mettre aux voix cette délibération sur l'assainissement. Y a-t-il des voix contre ? Cinq. Des abstentions ? Deux. Cette délibération est acceptée. »

Adoptée par 21 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10. " Budget Annexe Stationnement : Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion "

« Alors, ensuite délibération numéro 10 le budget annexe du stationnement. Donc le budget annexe du stationnement bon en équilibre en fonctionnement à vingt-quatre mille euros positif et en investissement à soixante et un mille euros. Juste le commentaire mais on l'a fait régulièrement sur le budget stationnement, le budget stationnement, il évidemment que la résultante du choix pour : « *Comment gère-t-on le stationnement entre les parkings, les mini parcs, les stationnements de surface, les arrêts minutes, zones rouges, pas zones rouges etc.* » Enfin c'est ce qu'on appelle les injonctions contradictoires, il y en a qui veulent stationner tout le temps en *voitures bouchons* et il y en a d'autres qui disent : « *Libérer la place pour les clients, ils puissent venir au magasin.* » C'est un budget qui est toujours compliqué. La réalité en tout cas c'est que les Millavois peuvent être satisfaits de ce qui s'est fait, alors pas forcément sur le mode de stationnement, on peut toujours le critiquer, au moins satisfaits parce qu'il y a eu beaucoup moins de verbalisations, il y a eu beaucoup moins de paiements aux horodateurs, puisque la réalité de ce budget, qui je pense pour les équipes suivantes, mériterait une réflexion encore plus approfondie, je crois qu'il y a déjà des groupes de travail sur la question, est un budget qui pour la Ville a coûté *grosso modo* depuis deux, trois ans deux cents mille euros de pertes financières, vous avez une contribution de deux cent cinquante mille euros, cette année nous avons cinquante mille euros donc c'est bien, mais quand je parlais aussi de rigueur financière, il y a aussi le fait qu'il faut le retravailler et si effectivement si tout le monde est super content et que ça coûte un peu à la Ville, ça fait du sens, si par contre la satisfaction n'est pas totale et que la Ville ne s'y retrouve pas financièrement, c'est un peu ennuyeux.

Donc il vous est demandé d'approuver un budget en équilibre :

- En fonctionnement à vingt-quatre mille euros ;
- Et à soixante et un euros en investissement. »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions ? Donc, nous allons voter cette délibération sur le stationnement. Y a-t-il des voix contre ? Cinq. Y a-t-il des abstentions ? Deux. Bien, cette délibération est acceptée. »

Adoptée par 21 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

11. "" Budget Annexe Restauration : Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion

« Délibération numéro 11, on l'avait déjà évoqué à l'occasion du budget principal, c'est la Restauration. Donc la Restauration était à l'équilibre en fonctionnement à cent quarante-cinq mille et en investissement déficitaire de cent trente mille euros. Donc nous comblerons les cent trente mille trente-neuf mille euros par la réserve de fonctionnement, il y aura un petit reliquat. Effectivement je vous l'avais évoqué, mais ça se traduit dans ce budget annexe, c'est que la subvention de la Ville était de trois cent six mille euros prévus au BP en reconduction de la subvention perçue en 2018. Et que la subvention réelle, que nous versons de deux cent cinquante-trois mille en subvention d'équilibre, ce qui veut dire que ce budget a produit de la richesse à hauteur de cinquante-trois mille euros.

Il vous est demandé d'accepter ce budget. »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions ? Donc, nous mettons cette délibération au vote. Il y a des voix contre ? Cinq. Des abstentions ? Deux. La délibération est acceptée. »

Adoptée par 21 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :

12. " Budget Annexe Parking Capelle : Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion "

« Le budget, c'est fini pour les budgets annexes, le budget concernant l'annexe parking *Capelle*, alors vous devez avoir si vous regardez la délibération une petite erreur dans le fonctionnement, vous avez de noté cinq cent soixante-deux mille neuf cent dix-huit d'accord et pareil en recettes, c'est une erreur, il faut comprendre que c'est cinq cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-huit, le chiffre au compte, bon il y a eu *une coquille*, c'est la seule dans mes délib. On peut pardonner aux services qui ont bien bossé. Voilà la réalité, mais ça n'a pas été repris

Alors ce budget, il n'y a rien de bien particulier à dire parce que bon il y a un petit déficit des dépenses en fonctionnement, puisque le budget déficitaire de fonctionnement de trois mille neuf cent cinquante euros. Trois mille neuf cent cinquante euros seront comblés par les reports antérieurs et qu'en investissement il est à trois cent cinquante-sept mille euros, bon sachant si voulez que je voulais faire un commentaire parce que le parking *Capelle*, c'est le budget annexe qui est le plus lourd pour la Ville.

Alors j'avais échangé avec les élus antérieurs et en l'occurrence Florent TARRISSE, qui était Directeur des Services sur le budget *Capelle*, parce que la façon de gérer le budget *Capelle*, la modélisation qui avait été faite au départ, mais le parking n'était pas ouvert, il avait regardé, enfin pas lui, les Services avaient regardé :

- Le fonctionnement du parking *Emma Calvé* ;
- Les engagements que prenait le centre commercial *Casino* en reversement, puisqu'on lui mettait des places à disposition ;
- Et puis de manière plus générale le fonctionnement globalement des parkings.

Est-ce que c'est quelque chose qui est équilibrée financièrement ou quelque chose qui ne l'était pas.

Alors, l'étude qui avait été faite par Florent lui-même et bon dans les modélisations qui étaient faites, on arrivait au fait que le coût des places que nous avons, trois cent vingt places de mémoire, était évalué à cinq cents euros par an, c'est-à-dire le coût de maintenance de toutes ces places, soit une charge de cent soixante mille euros, auxquels il faut rajouter les amortissements, on arrive à une charge sur ces places de parking à l'année, qui était de cent mille euros, qui est une évaluation qui me paraît parfaitement rationnelle.

Il y avait des recettes escomptées qui étaient de trois cent quinze mille euros, une fois encore c'était de la mobilisation, incluant :

- Cent vingt mille euros de la redevance que *Casino* nous paye pour occuper nos places de parking à travers de milliers de tickets gratuits qu'on leur donne ;
- Des abonnements escomptés ;
- Et bien évidemment les touristes ;
- Les visiteurs ;
- Les jours de marché avec le parking.

Tout ça a mené à des recettes de trois cent quinze mille euros permettant de dire : « *Ce budget il est équilibré en exploitation.* »

Alors il se trouve que la réalité de ce budget c'est en train de changer un peu parce que le taux de fréquentation, il augmente, mais on est encore très loin de l'équilibre, puisque la Ville verse chaque année près de trois cent cinquante mille euros de subventions à ce parking. Alors très honnêtement moi c'est un truc qui m'ennuie de verser une somme si conséquente, trois cent cinquante mille euros chaque année, parce que je ne sais pas si vous imaginez ce que ça représente trois cent cinquante mille euros *ad vitam aeternam*, si vous dites c'est comme si je remboursais trois cent cinquante mille euros, ça vous permet d'avoir un emprunt de trois millions et demi d'euros à rembourser sur dix ans et le contrat il court sur bien plus long, ça coûte quand même très cher.

Et en plus on a deuxième problème, c'est un problème juridique, c'était que sur ce parking, on comptait quand même que *Casino* paye les cent vingt mille euros de redevance pour le fait qu'on leur met des places à disposition et ça fait partie de la négo. au départ sur ce dossier-là et que la réalité c'est que la *SAS La Moitié*, qui était l'exploitant avant la reprise Groupe *Mercialys*, ça a encore changé depuis, c'est le groupe *Pierre 1^{er}*.

Les cent vingt mille euros de la dernière année de la *SAS La Moitié* doivent toujours en contentieux, Madame ? Voilà, ils sont toujours en contentieux. Donc on ne risque pas d'être payé demain matin.

Et que les exploitants actuels aujourd'hui comme les loyers sont relativement chers dans un centre commercial, mais c'est normal les frais fixes sont importants, ils nous demandent fort gentiment et je vous le dis parce que je suis au syndicat de la *Capelle* au titre de la propriété du parking. Il n'y a pas une réunion où ils ne disent pas : « *Faites un effort cent vingt mille euros ça nous fait trop cher, parce qu'on n'utilise pas les places à hauteur d'une valorisation de cent vingt mille euros.* »

Donc pour résumer le compte d'exploitation, il n'est pas bon et on traîne encore un endettement important, donc c'est un budget souci pour la Ville et je pense, enfin mon interprétation de la question c'est que la négociation avec un opérateur en l'occurrence la *SAS La Moitié* a fini par transformer une vente, en échéances *ad vitam aeternam*, la réalité c'était : il aurait fallu céder. Mais je pense que dans la négo. ce n'était pas possible et que la vérité ça s'est transformé en ces systèmes de redevance à cent vingt mille euros, voilà.

Alors, c'est un budget que la Ville sait supporter trois cent cinquante mille euros, mais trois cent cinquante mille euros de subventions au parking *Capelle*, si vous faites un calcul simple et que vous intégrez le parking *Capelle* dans le système plus général du stationnement sur la ville de Millau, dans les meilleures périodes la Ville dégageait deux cent cinquante à trois cents mille euros de reversement sur le stationnement à la Ville, *grosso modo* la subvention d'équilibre au budget *Capelle*, ça veut dire la rentabilité est clairement zéro, donc c'est le stationnement, qui quoi qu'il en soit ne rapporte rien à la Ville, parce que même avec des bonnes rentrées sur le stationnement de surface, nous sommes *plombés* par cette subvention.

Donc je pense que c'est un sujet qui sera à travailler, mais on est passez-moi l'expression : « *Plantés contractuellement.* »

Voilà donc il vous est proposé d'accepter ce budget avec :

- Un déficit de fonctionnement de moins quatre mille euros ;
- Et un investissement trois cent cinquante-sept mille euros et qu'on soit d'accord, je ne fais pas de polémique parce que j'aurais peut-être moi-même considéré que le modèle économique qui était proposé, était possible, il s'est avéré que la réalité, c'est une hypothèse qui ne s'est pas avérée juste. »

Monsieur ASSIER

« Bien. Y a-t-il des questions ? Non. Donc, nous mettons cette délibération au vote. Y a-t-il des voix contre ? Cinq. Des abstentions ? Deux. Je vous remercie. La délibération est acceptée. »

Adoptée par 21 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :

13. "Vote des taux pour l'exercice 2020 : taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti"

« La délibération, donc c'est le vote des taux, puisqu'en fait on était tenu de voter avant fin juillet, je crois les taux, donc il n'y a pas de modifications particulières. On renouvelle les taux donc au niveau de :

- La Taxe d'Habitation à 21,31 comme l'année dernière ;
- La Taxe Foncière à 31,40 dont je vous rappelle qu'elle était à 32,40 antérieurement, mais qu'il y a un point de baisse pour compenser l'augmentation d'un point à la Communauté de Communes dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal ;
- Et sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties 155,60 %, mais ça ne veut rien dire quand vous voyez que le produit attendu, il est de moins de cent mille euros, c'est une particularité sur ces bases.

En vous précisant et c'est noté dessus effectivement l'année 2020 n'est pas forcément une très bonne année en terme de révision fiscale des bases, puisque l'État ne nous fera que 0,9 et ce sera peut-être certainement un peu inférieure à l'inflation. 2019 était une bonne année nous avons 2,2 qui correspondait en fait 1,8 d'inflation sur l'année plus le rattrapage des exercices antérieurs à hauteur de 0,3.

Donc il vous est demandé d'accepter ces taux qui sont reconduits par rapport à l'année dernière. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Juste une note de formalisme. Moi, j'ai regardé un peu, je n'ai pas les mêmes revalorisations de l'État. Alors je ne sais pas, avant qu'on vote une délibération. J'ai 0,90 sur la TH, c'est dans le cadre des mesures temporaires dérogatoires. J'ai 1,20 sur les résidences secondaires et 1,20 sur le Foncier non bâti. Si vous pouviez demander, enfin à vérifier. Je ne sais pas. »

Monsieur DIAZ

« A vérifier auprès du service. »

Monsieur DURAND

« Oui, juste pour pas qu'on ait à la repasser. »

Monsieur DIAZ

« C'est effectivement moi, de manière générale, je pense que sur le taux de révision globale, s'il y a un delta sur une particularité : exemple non bâti, autant le préciser.

Donc, il est demandé d'acter le renouvellement des taux sur les mêmes bases que sur 2018. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il d'autres incarnations sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à 14 sur la délégation de service public sur le centre aquatique. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :

14. "Délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Roger Julian : équilibre financier saison 2018/19"

« Oui, parce qu'on a été avisé par le centre aquatique *Roger Julian*, qu'au niveau de l'équilibre financier sur le compte de 2019, la subvention d'équilibre qui leur est versée ne leur permet pas, pas tout à fait, si j'ose dire, de passer puisqu'ils ont eu essentiellement une baisse d'entrées sur le secteur animation, l'aqua bike et les soirées thématiques. Je ne savais pas qu'ils faisaient des soirées thématiques et les entrées au niveau intérieur sur le bassin sont à peu près identiques.

Donc, ils ont un petit déficit qui est de sept mille trois cent quatre-vingt-douze euros et il vous est proposé d'acter la couverture de cette somme *via* une subvention d'équilibre, donc de sept mille trois cent quatre-vingt-douze euros pour solder l'année 2019. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur DIAZ pour toutes ces délibérations.

Avant de quitter les délibérations finances, je voudrais amener une information qui est une précision donc fournie par notre Directeur Général des Services à Monsieur DURAND, c'est que dans le cadre de la loi NOTRe, le rapport de présentation du CA, qui vous a été présenté tout à l'heure, vaut note de synthèse, donc la note de synthèse était bien jointe à la délibération numéro 7. Merci, Monsieur DIAZ. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame ORCEL pour les tarifs au Musée. Il n'y a pas de bouton, il va monter à la régie. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Crise sanitaire Covid-19, modification des tarifs et gratuité d'accès au musée"

« C'est bon, allez on y va. Bonsoir à tous. Donc cette délibération est en lien direct effectivement avec la crise sanitaire du Covid-19 et il vous est proposé de modifier les tarifs et de proposer une gratuité temporaire d'accès au Musée.

En effet comme vous le savez à partir du 17 mars tous les équipements culturels ont été fermés.

L'État a autorisé la réouverture des musées et dans ce contexte donc sanitaire lié à l'épidémie du Covid-9, les équipes ont été obligées de travailler sur une modification en profondeur des conditions d'accueil du public au Musée, afin de faire en sorte que le public soit accueilli dans les meilleures conditions sanitaires possibles en toute sécurité et également pour garantir la sécurité des agents.

Dans ce contexte le hall d'accueil a été identifié comme un espace de circulation très fréquenté, bien évidemment entre les différents espaces d'exposition et il doit absolument être dégagé afin de limiter le stationnement et la trop grande proximité du public dans cet espace et également de permettre un flux de visiteurs le plus fluide possible.

Donc afin de ne pas générer effectivement de files d'attente ou de trop concentrer le public dans l'espace d'accueil, le stade 1 du protocole d'ouverture du Musée prévoit donc de suspendre la billetterie et il vous est donc proposé de rendre temporairement l'accès du Musée gratuit pour toutes les catégories d'usagers.

Alors c'est bien évidemment une mesure exceptionnelle et qui est pour nous temporaire. Alors elle peut durer effectivement seulement une ou deux semaines ou de façon plus prolongée suivant l'évolution de la crise sanitaire, en espérant effectivement qu'elle pourrait être levée le plus rapidement possible.

Par ailleurs nous en profitons, comme vous le savez nous avons voté les tarifs exceptionnels pour l'exposition *Miro des lignes et des couleurs*, que nous avons à regret été obligés de reporter au printemps 2021 en raison de la crise sanitaire et il vous est donc proposé en même temps de supprimer les tarifs exceptionnels qui avait été votés pour cette exposition temporaire.

J'en profite pour dire aussi que l'exposition qui était prévue l'hiver prochain d'*Éric Bourré*, qui était une exposition en partenariat avec le Musée de Lodève. Éric Bourré est un photographe marcheur, qui fait un travail très intéressant, cette exposition devait être présentée cet été au Musée de Lodève et ensuite à Millau. Le Musée de Lodève a choisi lui aussi comme beaucoup de musées de reporter son exposition temporaire d'été et donc le Musée de Millau reportera lui aussi cette exposition à l'hiver suivant et du coup cet hiver l'équipe du Musée va travailler sur une exposition *Beaux-arts* à partir des collections d'artistes locaux, qui font partie des collections du Musée, voilà c'est une proposition que

l'association des Amis du Musée nous avait faite à plusieurs reprises et moi je suis ravie qu'on puisse la mettre en œuvre du coup voilà c'est une belle opportunité pour présenter les œuvres d'artistes locaux, cet hiver.

J'en profite aussi pour dire que la Boutique sera fermée très temporairement là-aussi pour les mêmes raisons, puisqu'elle est située dans le hall d'accueil et nous allons rapidement tirer un bilan avec *l'association des Amis du Musée* d'ici quinze jours pour voir s'il y a possibilité de la rouvrir le plus rapidement possible voilà.

Et puis un point aussi que je tiens à souligner, c'est que nous nous étions engagés à mettre en place l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour tout le rez-de-chaussée du Musée :

- Alors le premier plan incliné qui permettait d'accéder au hall du Musée avait été mis en place il y a quelques mois ;
- Et là les services Techniques et les menuisiers de la Ville ont travaillé sur un plan incliné qui permet à présent d'accéder à la salle d'expositions temporaires, donc c'était extrêmement important pour nous, nous y tenions, donc je suis ravie que ça puisse avoir été réalisé et je remercie vraiment l'équipe des services Techniques, Monsieur FABIE et son équipe qui ont fait un travail remarquable, vous pourrez vous en rendre compte par vous-mêmes lorsque vous aurez l'occasion d'aller au Musée.

Voilà tout le rez-de-chaussée et la salle d'expositions est maintenant accessible aux personnes à mobilité réduite, il reste maintenant à travailler sur l'accessibilité de tout le bâtiment et je pense que c'est un projet important pour les années à venir et pour cet équipement culturel de la Ville, voilà.

J'en profite pour, puisque j'ai la parole, j'en profite pour remercier, parce que c'est le dernier Conseil municipal, toutes les équipes voilà des établissements culturels de la Ville, les Directeurs et les agents, ainsi que le Directeur du Service Culture avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler ces six années, voilà qui font un travail remarquable, qui sont passionnés par leur travail, donc je voulais dire un petit mot pour les remercier.

Donc, il vous est demandé :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire, alors annexée à la présente délibération, je ne sais pas si vous l'avez eue, en tout cas elle a été envoyée aux membres de la commission Culture donc eux l'ont vu logiquement, donc voilà c'est le résumé de ce que j'ai dit en fait tous les tarifs, il vous est proposé donc d'accepter que l'entrée du Musée soit gratuite pour toutes les catégories de public voilà ;
- De supprimer les tarifs exceptionnels votés pour l'exposition *Miro des lignes et des couleurs* ;
- De déroger temporairement à la délibération 2019 / 198 en date du 17 décembre pourtant tarif du Musée ;
- Et d'autoriser temporairement la suspension de la billetterie ;
- Et donc de proposer l'accès gratuit aux visiteurs pour les collections et pour les expositions. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur SOULIE, la délibération numéro 16 concernant convention de partenariat avec *Millau Capitale du Sport*. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 16 :

16. "Convention de partenariat avec l'Association Millau Capitale du Sport"

« Oui Monsieur le Maire, vous m'entendez là ? Oui, bonjour à tout le monde. Le projet de délibération numéro 16 s'apparente aussi au projet de délibération numéro 17 puisque les deux délibérations sont complémentaires. *L'association Millau Capitale du Sport* organise chaque été via un centre de loisirs déclaré auprès de la DDCSPP de stages sportifs (activités de pleine nature) de cinq jours en demi-pension pour les jeunes Millavois de 9 à 16 ans, soit quatre stages proposés à plus de deux cents jeunes.

Or cette année, vu que nous avons une épreuve sanitaire, l'association a souhaité faire cinq stages au lieu de quatre pour pouvoir avoir le même nombre de participants que l'année passée et ayant pris contact avec le responsable déjà de l'association, les deux premiers stages sont déjà couverts, donc les trois prochains sont en voie d'être rapidement complets.

Cette association est épaulée par le service des Sports bien sûr.

Cette cinquième semaine pourra ainsi permettre un étalement des effectifs dans le respect des mesures qui vont s'imposer au centre loisir.

L'engagement de la Ville est :

- La mise à disposition des équipements sportifs et du matériel nécessaire à la validation des stages ;
- L'accès gratuit du complexe sportif de *La Maladrerie* ;

- La mise à disposition du matériel du *stade d'Eaux Vives* et du personnel encadrant, c'est-à-dire le *stade d'Eaux Vives* et ses trois personnes à temps complet, plus deux stagiaires pendant les vacances ;
- Une mise à disposition des huit ETAPS pour l'encadrement et pour une durée de cinq semaines en période estivale.

Ça fera l'objet de la prochaine délibération. Je dois préciser que cette association fait appel aussi, c'est une bonne chose pour Millau pour l'organisation de ces stages, aux entreprises de loisirs et aux professionnels locaux tels qu'*Antipodes*, *Duvers Bike*, *Roc et Canyon*.

Considérant que le montant de la subvention est basé sur la même contribution financière pour les trois dernières années de la convention avec un calendrier identique de versement de la subvention et ce quel que soit le nombre de stages organisés quatre ou cinq semaines ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition de personnes va également être établie pour une durée de trois ans par le Conseil municipal du 4 juin 2020 ;

Considérant que dans le cadre de cette mise à disposition de personnel, l'association verse chaque année à la ville de Millau trente-cinq mille euros correspondant au montant de la masse salariale ;

Considérant que le versement d'une subvention de fonctionnement de trente-cinq mille euros permet l'exploitation de l'équilibre du centre de loisirs ;

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat ci-après et ses avenants financiers à intervenir ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes ces formalités. »

Monsieur le Maire

« Merci, vous présentez la 17 en même temps, comme c'est le même sujet, on votera séparément. »

Monsieur SOULIE

« Oui bien sûr. À titre expérimental et en accord avec la Ville, l'association organisera cette semaine les stages supplémentaires cette année fin août. Après présentation du bilan de l'activité de l'association, la décision sera reprise en partenariat avec la Ville quant à la pérennisation de cette cinquième semaine de stage sur les deux autres années du contrat. Millau met à disposition de l'association des agents municipaux :

- Huit ETAPS pour l'encadrement et pour une durée de cinq semaines en période estivale, trois stages en juillet ce que j'ai dit tout à l'heure et deux stage en août, deux des trois stages de juillet sont déjà complets, ;
- Un agent technique pour le soutien logistique pendant la période déjeuner des cinq semaines de stage, je préciserai que quand même le responsable a demandé à la Direction Départementale d'augmenter peut-être le nombre de participants par stage, il attend la réponse.

Le montant des rémunérations et des charges versées par la ville de Millau est remboursé par l'association *Capitale du Sport* au *pro rata temporis* de la mise à disposition. Ce versement estimé à un forfait annuel de trente-cinq mille euros pour la durée de la convention intervenant courant septembre de chaque année.

Considérant que la mise à disposition du personnel municipal s'organise de la manière suivante :

- Mise à disposition de sept éducateurs sportifs municipaux pour l'encadrement des activités, dont un éducateur est nommé Directeur du Centre de Loisirs et assume à ce titre la responsabilité du centre ;
- La mise à disposition d'un agent technique pour le soutien logistique pendant la période déjeuner des cinq semaines de stage.

Il vous est demandé :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'agents municipaux à l'association *Millau Capitale du Sport* ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition ci-annexée et accomplir toutes les démarches en découlant.

Je précise que cette association *Millau Capitale du Sport* est âgée, je crois qu'il y a trente-cinq ans d'activité. C'est quand même une belle association et dont l'activité est dans le temps. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets aux voix la délibération numéro 16. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 17 :

17. "Convention de mise à disposition d'agent municipaux à l'association Millau Capitale du Sport"

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 17. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération numéro 18 : subventions assorties de conditions d'octroi au CONG. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 18 :

18. "Subventions assorties de conditions d'octroi CONG – Natural Games 2020"

« Elle est assez courte, puisque c'est une condition de subvention.

Initialement prévue fin juin, vous savez pourquoi elle a été reportée dans un premier temps à la demande des organisateurs le 4 septembre 2020, appuyée par Monsieur le Maire auprès de la Préfecture, mais après accord préfectoral, elle a été fixée du 10 au 13 09 2020 donc les CONG prévoit de faire leurs événements entre le 10 et le 13 septembre 2020.

La ville de Millau versera au CONG une subvention de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt répartis en :

- Vingt et un mille cinq cents euros de subvention de manifestations en 2020 ;
- Et six mille quatre cent quatre-vingt euros de subvention exceptionnelle 2020 au titre de l'aide à la location d'un local pour l'année 2020.

Avec cette convention ci-jointe vous verrez qu'il y a quand même une aide indirecte qui est assez importante et valorisée cette année en 2020 de quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-treize euros.

Je précise que nous avons eu une dernière réunion hier et que manifestement on voit que les responsables sont motivés pour assurer cet événement du 10 au 13 septembre 2020. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci Monsieur SOULIE. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame LACAN : convention de partenariat Pass Accueil. »

Madame LACAN rapporte la délibération n° 19 :

19. "Convention de partenariat « Pass Accueil » Ville / Mutualité Sociale Agricole"

« Bonsoir. La délibération concerne la convention de partenariat entre la Ville et la *MSA Midi-Pyrénées*.

Considérant la politique d'action sociale de la MSA donc visant à soutenir les familles agricoles pour faire face aux frais occasionnés par l'organisation des vacances et du temps libre de leurs enfants. La MSA souhaitait mettre en place donc des Pass Accueil pour favoriser l'accès des familles modestes adhérentes au régime agricole aux accueils de loisirs sans hébergement les mercredis ou durant les vacances scolaires.

En ce qui concerne Millau cela concerne donc *l'ALSH Louis Bonniol* et *Mercredis éveils sportifs* dont nous venons de parler il y a quelques instants.

Donc ces Pass Accueil seront déduits donc de la valeur du coup facturait donc pour ces accueils de loisirs.

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention encadrant ce partenariat ;

Considérant que cette convention est conclue pour la durée de l'année en cours et se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat Pass Accueil proposée par la *MSA Midi-Pyrénées* ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document et contrats de prestations afférent à cette convention et prendre toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de ce service. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Madame LACAN. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à Monsieur NAYRAC pour plusieurs délibérations et la première n'est qu'une simple information du Conseil municipal. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 20 :

20. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice de droit de préemption"

« Bonsoir tout le monde. Bien, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est une information sur les acquisitions de particuliers, on peut voir qu'aucune préemption n'a été faite par la Ville.

Il y en a encore une centaine, je pense que le prochain Conseil municipal, il y en aura beaucoup moins. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions malgré tout sur cette information. Non. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Nous passons à la délibération numéro 21 : qui concerne le bilan des acquisitions et des ventes en 2019. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 21 :

21. "Bilan acquisitions et vente 2019"

« C'est tout simplement un bilan, vous pouvez voir qu'il y a eu cinq acquisitions faites par la Ville pour une somme de cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-seize euros. Alors c'est souvent des parcelles, c'est souvent pour des aliments.

Rentre dans ces acquisitions :

- Les immeubles qui se trouvent à *Bêche* et qui sont achetés dans le cadre de la loi *Barnier* ;
- Il y a aussi des changements de parcelles avec la *SAFER* ;
- Il y a cette fameuse, que tout le monde a pu voir, cette fameuse maison de vigne, qui se trouve au milieu de la rue *Combecalde* qui devrait être démontée dans les quinze jours qui viennent. Je dirais « enfin » parce que j'ai quand même mis la pression et on y arrive quand même, c'était long parce que l'achat de cette maison semble tout simple, mais c'est une maison qui était à cheval sur une indivision en plus, donc c'était compliqué pour l'acquérir.

Les six ventes qu'a effectuées la Commune s'élèvent à vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize euros, c'est souvent aussi des parcelles, ce sont souvent des délaissés, qu'on redonne à des particuliers, ça nous évite :

- Un, nous de les entretenir ;
- Et puis ça satisfait les gens qui font cette acquisition lorsque ça agrandi leurs parcelles.

Alors on va voir dans le dernier point que c'est important, c'est un petit point sur ce qui se passe à *l'Ilot des Sablons*, on en a parlé déjà, il y a eu cette année, il y a eu sept bâtiments qui ont été achetés, je dirais des maisons ou immeubles plus ceux qu'on avait déjà achetés, on domine un peu cette zone-là à 3/4 à peu près des habitations. Il faut savoir qu'on ne fait pas d'expropriation, on y va d'une manière douce, c'est-à-dire quand les gens proposent à la vente une discussion est faite par l'EPF pour les acquisitions de ces maisons.

Alors il s'agit à peu près, on en a eu pour sept cent vingt-quatre mille cinq cents euro.

Ce sont des acquisitions qui sont faites tranquillement. On laisse le temps aux gens de déménager, on les laisse même parfois même habiter leur maison un certain temps de telle façon qu'il n'y a pas quelque chose de brutal, ça se passe très bien pour le moment. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce bilan ? Je le mets donc la délibération aux voix puisqu'il faut que nous l'acceptons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Et maintenant nous abordons une série de délibérations concernant les effets liés au Covid-19. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 22 :

22. "Exonération TLPE – Covid-19"

« Alors je ferai une petite introduction puisque les quatre ou cinq prochaines délibérations sont des exonérations. Alors c'est une introduction pour les cinq, comme ça sera plus court pour les lire.

Alors jamais dans l'histoire de Millau de telles décisions ont été prises, face à cette situation exceptionnelle nous avons pris des mesures exceptionnelles pour relancer l'économie et le commerce local.

Alors c'est quatre délibérations qui vont être quatre exonérations :

La première c'est au sujet de l'exonération de la TLPE, alors c'est une exonération pour la période de confinement qu'il y a eu, c'est-à-dire quand même une durée de trois mois, vous vous doutez bien des exonérations de la TLPE c'est pour seulement les magasins qui ne sont pas les commerces, qui ne sont pas alimentaires, parce que par exemple si on prend *Géant* en haut on ne va pas l'exonérer, puisqu'il a fonctionné tout le temps, mais c'est pour les magasins, je pense à *Bricomarché*, je pense à ces gens-là qui ont dû fermer et donc cela seront exonérés de taxe, alors on ne peut pas exonérer les petits commerces parce que vous savez très bien que cette TLPE s'applique sur des commerces qui ont une publicité sur leur devanture de douze mètres carrés, donc ça diminue, mais on a tenu à exonérer les grandes surfaces. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle que plus de 80 % de commerces locaux ne sont pas touchés par la TLPE, quel que soit leur taille. »

Monsieur NAYRAC

« Alors cette exonération, je voudrai rajouter c'est une exonération qui est du 17 mars au 17 juin, mais elle n'exempte pas, c'est mon ami Daniel DIAZ qui m'a dit le rappeler, elle n'exempte ces commerces de leurs déclarations pour année. Voilà, je l'ai dit. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc nous pouvons voter maintenant, je crois comme tu as dit que tu faisais une introduction complète sur les cinq, je croyais que tu présentais les cinq. »

Monsieur NAYRAC

« Non, je vais les présenter... »

Monsieur le Maire

« D'accord ! Donc, c'était une introduction complète pour le 22. Donc, je mets la délibération aux voix. D'abord est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pardon. Donc s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 23. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Exonération des droits d'occupation du domaine public par les commerçants (terrasses, marchés, conventions d'occupation...) – Covid-19"

« Alors celle-là est un peu plus longue, bon donc j'ai fait l'introduction. C'est une exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants, alors s'il s'agit des terrasses, des marchés, les conventions d'occupation qu'on a avec les commerçants.

Alors je vais rentrer dans le détail on a voulu soutenir, comme je vous l'ai dit le commerce local, ainsi que les divers professionnels impactés par cette mesure.

Il est proposé donc au Conseil :

- D'exonérer les commerçants et autres entrepreneurs locaux, dont l'activité a été autorisée à rouvrir par le Gouvernement et titulaire d'une convention d'occupation à titre onéreux ou d'une autorisation unilatérale et n'ayant pu exercer leur activité pendant la période de confinement, du paiement de la redevance d'occupation pendant la période du 17 mars 11 mai ;
- Alors on exonèrera aussi les commerçants et autres entrepreneurs locaux, dont l'activité n'a pas été autorisé aussi à rouvrir par le Gouvernement pendant cette même période et titulaire d'une convention d'occupation du domaine public à titre onéreux ou d'une autorisation unilatérale et n'ayant pu exercer leur activité pendant la période de confinement, du paiement de la redevance d'occupation pendant la période qu'on a déjà citée. Il s'agit notamment des cafés ;
- Exonérer les commerçants présents sur le marché de Millau pendant la même période ;
- D'exonérer les commerçants titulaires d'une autorisation de terrasse ou d'étalage commercial du paiement de la redevance pour l'année 2020, alors ça ils seront exonérés durant toute la durée 2020, puisqu'en fait ils payent une redevance ;
- D'exonérer les emplacements taxis, transports de fonds et rampe handicapé du paiement de droits de stationnement pendant cette période ;
- Et d'exonérer enfin les professionnels du paiement des droits de place et de voirie pour les dépôts de matériaux sur le trottoir, échafaudage, barrière, etc.

Voilà. Donc, on exonère tout ça pendant cette période. Je pense qu'on a ciblé tous ceux qui devaient payer pendant cette période-là une redevance à la Commune. ».

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 24 : concernant les Halles. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 24 :

24. "Exonération des redevances de commerçants des halles – Covid-19"

« Alors vous savez qu'on met à la disposition des commerçants par aussi une convention les étals situés dans les Halles de Millau. Cette mise à disposition est conclue moyennant le paiement d'une redevance d'occupation et de paiement des charges, c'est pourquoi afin de les soutenir on va les exonérer aussi pendant la période du 17 mars au 30 juin du paiement de cette redevance. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Pourquoi jusqu'au 30 juin, c'est parce qu'il y a en retour progressif en fonction des producteurs et des productions de légumes qui arrivent et donc l'installation se fait progressivement, c'est pour ça que la période est plus longue que sur les autres délibérations.

Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 25. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 25 :

25. "Exonération des loyers commerciaux des commerçants – Covid-19"

« Alors la ville de Millau, elle est propriétaire de quelques locaux commerciaux, qu'on loue et afin de soutenir le commerce local de la Commune et en sa qualité de bailleur, on a donc décidé d'apporter en les soutenant de les exonérer de paiement de ces loyers pendant cette période du 17 mars au 11 mai. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 26. »

Monsieur NAYRAL rapporte la délibération n° 26 :

26. "Contrat Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussenarde – convention de partenariat"

« Alors on change de registre, c'est une délibération qui m'est chère, puisqu'on en a longtemps discuté avec tout le monde, on a souvent parlé sur les réseaux, c'est la subvention qu'on paye au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Caussenarde, convention de partenariat.

L'activité de ce centre, que tout le monde connaît, est liée au maintien de la biodiversité animale qui fait partie, je répondrai à Madame GAZEL, du patrimoine du Parc des Grands Causses, vous m'aviez dit : « *Non, ce n'est pas vrai le Parc Naturel des Grands Causses c'est son patrimoine et il doit par cela être le seul à garder la biodiversité.* » J'ai été regarder quel est le rôle exact d'un Parc sur la biodiversité. Je tenais à vous le dire. On en reparlera, parce que je pense que vous avez ..., j'espère que vous avez la même façon de voir les choses sur la biodiversité comme moi dans notre Région.

Alors la biodiversité consiste :

- À récupérer ;
- À soigner donc ;
- Et à rééduquer les animaux sauvages en difficulté ou blessés pour les réintroduire.

Alors c'est ce que je vous disais, la biodiversité, elle fait partie de notre patrimoine.

Au-delà de cette activité le centre s'est également donné pour objectif à l'échelle du territoire Aveyronnais et de secteurs limitrophes :

- De sensibiliser les publics et de diffuser, vulgariser la reconnaissance sur la faune sauvage locale, enfin d'éduquer à la faune sauvage locale les salariés, les stagiaires, les services civiques, les professionnels et le public ;
- D'être un lieu de recherche sur la faune sauvage ;
- D'assurer la médiation et l'accompagnement des personnes particulières et les structures publiques, qui récupèrent les animaux sauvages en difficulté.

Alors dans ce cas une convention a été signée avec la commune de Millau, qui souhaite :

- Réaffirmer sa volonté de soutenir les actions de ce centre ;
- Et de conforter son partenariat dans le cadre d'un programme d'action sur trois ans portant sur les activités valorisées du centre.

Alors cette présente convention qui est jointe avec, elle précise dans quel cadre d'un programme d'action sur trois ans, la mission du centre fera l'objet d'un soutien des partenaires publics locaux et fixe les modalités d'accompagnement qui ont été mises en œuvre. Je vous laisse la parole. »

Monsieur le Maire

« Enfin c'est moi qui donne la parole, en principe. Je le rappelle quand même, même si c'est le dernier Conseil, il faut quand même respecter. Y a-t-il des interventions ? Merci, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Merci, Monsieur le Maire. Alors, Monsieur NAYRAC, oui je suis moi-même très attachée à la biodiversité, mais comme l'ensemble des élus, j'ose l'espérer.

Sachez que la Région Occitanie a voté vendredi dernier la subvention de dix mille euros, qui était également promise, donc voilà. On tient nous aussi nos engagements et par rapport au Parc, alors peut-être Monsieur le Maire ne le dira pas ce soir, mais quand nous étions une commission, nous avons été d'accord, vous avez dit : « Je suis d'accord avec Madame GAZEL, ce n'est pas le rôle du Parc... »

Monsieur le Maire

« Je peux redire ce soir : « Je suis d'accord avec Madame GAZEL ... » »

Madame GAZEL

« Très bien. Merci. »

Monsieur le Maire

« ...sur ce que nous avons demandé au Parc sur cette affaire, mais ça a été de grands débats avec l'adjoint Alain NAYRAC, ce qui prouve que la majorité débat aussi, ce qui est normal. »

Madame GAZEL

« Voilà et alors du coup je vous révèle scoop, c'est que je vais être la prochaine marraine d'un *Gypaète Barbue* relâché par le Parc dans sa fonction de biodiversité. J'ai accepté cette fonction aujourd'hui et le lâcher devrait avoir lieu début juillet. Voilà, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur le Maire

« Toutes nos félicitations pour cette brillante nomination. Je vous propose donc de mettre cette délibération aux voix... »

Monsieur NAYRAC

« Je voudrais rajouter, Monsieur AUSTRUY a réussi quand même à récupérer par des conventions à peu près trente mille euros par an, ce qui va lui permettre d'avoir un personnel constamment et d'avoir une activité beaucoup plus constante sur le temps passé au centre, ce n'est pas mal. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. Et nous nous félicitons pour le Centre Régional de la Faune Sauvage. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« En l'absence de Madame KECHKECK, c'est Claude ASSIER qui va rapporter ses délibérations. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 27 :

27. "Tableau des effectifs : modification"

« Bien donc la délibération numéro 27 porte sur la modification du tableau des effectifs créations-suppressions donc :

Vu la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984, prise notamment dans son article 34, qui dispose que les emplois de chaque Collectivités ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement ;

- Considérant le départ pour mutation du responsable du secteur *Son, images et numérique* de la Médiathèque, il convient de supprimer un poste d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Considérant la nécessité d'assurer le remplacement sur la fonction de responsable du secteur *Son, image, numérique* à la Médiathèque, il convient de créer un poste d'Assistant de Conservation à temps complet ;
- Considérant le départ en retraite d'une Assistante Administrative au sein du Pôle Administratif *Sport, culture, éducation*, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Considérant le départ en retraite d'une Agente d'Entretien et Hôtelière au sein du service Éducation, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Considérant le départ en retraite d'un Policier municipal, il convient de supprimer un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet ;
- Considérant la volonté de la Collectivité de contribuer à la résorption de l'emploi précaire par la mise en stage de deux agents au sein du service Ville Propre, il convient de créer deux postes d'Adjoints Techniques à temps complet ;
- Considérant la volonté de la Collectivité de contribuer à la résorption de l'emploi précaire par la mise en stage d'un agent au sein du service Communication, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet ;
- Considérant la nécessité de mettre un stage un agent contractuel au service Éducatif, la fonction d'Agent d'Entretien, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet vingt-huit heures ;
- Considérant la nécessité d'assurer le remplacement d'un départ en retraite au sein du service Éducation sur la fonction d'Agent d'Entretien, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet vingt-huit heures ;
- Considérant la nécessité de la Collectivité de procéder à la mutation d'un Agent d'Animation au service Éducation, il convient de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet ;
- Considérant la nécessité d'augmenter la quotité d'un Agent d'Entretien du service Éducation, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet trente-trois heures et de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet ;
- Considérant la nécessité d'augmenter la quotité d'un Agent d'Entretien du service Éducation, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet trente heures et de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet trente-deux heures ;
- Considérant la nécessité d'augmenter la quotité d'un Agent d'Entretien du service Éducation, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet trente-deux heures et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Considérant la nécessité de pourvoir un poste vacant du service Éducation, il convient de créer au poste de ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Considérant qu'il convient au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs ci-joint en annexe, aussi après avis du comité Technique en date du 29 avril 2020, il est proposé au Conseil municipal approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions sur le tableau des effectifs ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 28 : concernant le RIFSEEP. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 28 :

28. "Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification"

« Concernant le RIPSSEP, donc le décret numéro 2020-182 du 27 février 2020 modifie le décret du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier *alinéa* de l'article 88 de la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984 :

- Alors en premier lieu, il procède à l'actualisation des tableaux d'équivalence entre les corps de l'État et les cadres d'emplois territoriaux pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux compte tenu des évolutions statutaires dans les deux versants de la fonction publique ;
- En deuxième lieu le décret vise à permettre le déploiement du RIPSSEP pour les cadres d'emplois non éligibles en l'absence de publication des arrêtés d'adhésion concernant les corps homologues de la FPE.

Ainsi les cadres d'emplois suivants qui n'étaient pas concernés par le RIFSEEP jusqu'à présent pourront en bénéficier :

- Ingénieurs ;
- Technicienne ;
- Éducateurs de jeunes enfants.

Donc c'est au fur à mesure des décrets, c'est l'intégration équivalente des agents de l'État.

La délibération prendra effet à compter du 1^{er} juin 2020.

Donc les montants restent les mêmes, il n'y a que l'intitulé qui change.

Considérant que ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnisation de fonction de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et « l'IFSE régie » le cas échéant ;

Et d'une part facultative, le complément indemnitaire actuel non automatiquement reconductible d'une année à sur l'autre, puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emploi, aussi après avis du Conseil technique en date du 29 avril 2020, il est proposé au Conseil municipal d'adopter à compter du 1^{er} juin 2020 les dispositions relatives à la mise en place de l'IFSE, définie ci-dessous. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je la mets donc aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération numéro 30. Pardon, excusez-moi numéro 29. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 29 :

29. "Avenants n°1 et n°2 pour le risque prévoyance"

« Donc ce sont des avenants numéro 1 et numéro 2 pour le risque prévoyance. Donc là avant de commencer, je voudrais souligner l'excellent travail des services RH et Finances, qui ont négocié ce contrat de mutuelle.

La ville de Millau a retenu le principe de participation des agents dans le cadre d'une convention de participation au titre de la prévoyance, maintient salaires par délibération en date du 20 décembre 2012.

La nouvelle convention de participation au titre de la prévoyance établie par délibération en date du 17 décembre 2019 avec *Territoria Mutuelle* a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Des contraintes techniques liées au système d'information ressources humaines ont empêché la mise en place des taux sur une base nette.

- Le but du premier avenant est de permettre de convertir les taux nets en taux bruts. Toutes les vérifications ont été réalisées afin de s'assurer que les cotisations pour les agents restaient équivalentes au centième près ;
- Le second avenant permet de garantir à l'ensemble des agents de la Collectivité, ayant adhéré au contrat de prévoyance, les taux les plus avantageux correspondant à une adhésion supérieure à 80 %.

Les deux avenants prennent effet depuis le 1^{er} janvier 2020.

Aussi il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro 1 permettant la mise en place de taux brut équivalent au centième près au taux net depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro 2 permettant l'application des taux relatifs à une adhésion supérieure à 80 % depuis le 1^{er} janvier 2000 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération de 30 sur mandat spécial. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 30 :

30. "Mandat spécial dans le cadre du déplacement de Monsieur le Maire de Paris Présentation Tour de France 2020 et UNESCO"

« Donc c'est le Plan d'Action pour le Soutien à l'Économie Covid-19, contributions des élus de la ville de Millau. »

Monsieur le Maire

« Il manque la 30. »

Monsieur ASSIER

« Donc c'est le mandat spécial dans le cadre du déplacement de Monsieur le Maire à Paris, présentation du *Tour de France 2020* et l'*UNESCO*.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L2123-18-1 ;

Vu la délibération numéro 2019/101 du 23 mai 2019 relative aux frais de mission des agents municipaux et des élus ;

Considèrent que le remboursement des frais de déplacement se fait sur la base de l'ordre de mission de manière forfaitaire pour les frais inhérents aux repas, hébergement et les indemnités kilométriques et sur présentation de justificatifs pour les frais réels transport en commun et stationnement ;

Considérant que la ville de Millau est la 7^{ème} ville étape du *Tour de France 2020* et qu'à ce titre la Ville devait être représentée par son premier édile, lors de la présentation officielle de cet événement d'envergure internationale à Paris le 15 octobre dernier ;

Considérant que la ville de Millau fait partie des acteurs portant la candidature du projet de Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Pays Millavois à l'*UNESCO*, pour laquelle se tenait un déjeuner de travail le 16 octobre dernier à l'Assemblée Nationale avec tous les protagonistes du projet, dont Monsieur Christophe SAINT-PIERRE en tant que Maire de Millau ;

Considérant que Monsieur Christophe SAINT-PIERRE, Maire de Millau, représente les intérêts de la Ville auprès de ces différentes instances ;

Considérant que ce déplacement s'est déroulé du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, il convient de donner mandat à l' élu pour son déplacement à Paris dans le cadre de ces deux missions et de payer en conséquence à l'agence de voyage sa prestation de service.

En conséquence après avis de la commission Ressources Humaines en date du 31 janvier 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- De donner mandat à Monsieur le Maire de Millau pour son déplacement à Paris du 14 au 16 octobre 2019 et de prendre en charge les frais de transport et de séjour liés à ses déplacements ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur DIAZ

« Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Monsieur le Maire, la confiance n'exclue pas le contrôle. Donc moi je pose la question parce qu'on voit dans la note de synthèse que Monsieur le Maire était accompagné d'une délégation de journalistes locaux, de son Premier Adjoint et des Directeurs de Communication de la Ville. Donc déjà j'aimerais savoir le montant de ce défraiement, le montant global et qui on prend en charge, on prend en charge que votre déplacement, ou on prend en charge le déplacement de tout ce sérail ? »

Monsieur le Maire

« Alors on prend en charge tous les déplacements, vous aurez un détail très précis, facture et détail à l'appui du déplacement que je n'ai pas en mémoire spontanément ce soir. Il vous sera communiqué sans aucune difficulté, mais nous prenons tous les déplacements... »

Monsieur DURAND

« Y compris les journalistes locaux ? »

Monsieur le Maire

« Y compris les journalistes... »

Monsieur DURAND

« En pleine campagne électorale... »

Monsieur le Maire

« Écoutez... »

Monsieur DURAND

« En octobre, d'ailleurs je suis surpris que cette délibération arrive maintenant... »

Monsieur le Maire

« Non, mais... »

Monsieur DURAND

« Je m'étonne, ça date de ... »

Monsieur le Maire

« Il ne vous a pas échappé que le déplacement remonte du lundi 14 au mercredi 16 octobre. »

Monsieur DURAND

« Et oui, nous sommes 4 juin... ».

Monsieur le Maire

« Oui ... »

Monsieur DURAND

« Je veux bien, moi je ne suis pas contre payer des déplacements de la Ville... »

Monsieur le Maire

« Vous avez le don de voir le mal partout. »

Monsieur DURAND

« Je ne vois pas le mal partout, je vous demande le montant de ce déplacement. »

Monsieur le Maire

« Mais vous l'aurez sans aucun problème. »

Monsieur DURAND

« Mais je l'aurai quand, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire

« Dès demain après-midi vous avez le montant. »

Monsieur DURAND

« Alors, d'accord très bien ! »

Monsieur le Maire

« Dès demain après-midi vous avez le montant. »

Monsieur DURAND

« Je compte sur vous. »

Monsieur le Maire

« Mais vous avez une capacité à pousser à fond la suspicion sur tout... »

Monsieur DURAND

« Quelle suspicion ? Je vous donne des comptes. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes toujours interrogatif sur quelque chose qui remonte au mois d'octobre, qui a été donc réglé au mois d'octobre, vous soulevez... »

Monsieur DURAND

« C'est de l'argent public, Monsieur le Maire, on a... »

Monsieur le Maire

« Mais bien sûr... »

Monsieur DURAND

« ... tout à l'heure vous parliez du débat démocratique... »

Monsieur le Maire

« Mais bien sûr... »

Monsieur DURAND

« ... entendez qu'on vous demande des comptes sur de l'argent public... »

Monsieur le Maire

« Mais vous aurez tous les comptes et il est parfaitement normal que vous demandiez des comptes sur l'argent public. »

Monsieur DURAND

« Je vous remercie ! »

Monsieur le Maire

« Quand il est bien géré, vous êtes autorisé aussi à dire qu'il est bien géré, comme tout à l'heure sur le Compte Administratif... »

Monsieur DURAND

« ...ça, je vous laisse... »

Monsieur le Maire

« Et ça vous ne l'avez pas dit... »

Monsieur DURAND

« Je vous laisse à vos auto-louanges, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Mais par contre dès demain, je me tourne vers le Directeur Général des Services, je demande à la Comptabilité de fournir toutes les pièces justificatives du déplacement tous personnels confondus sur ce déplacement à Paris, comme ça vous serez rassuré... »

Monsieur DURAND

« Je guette ma boîte mail avec intérêt, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Avec grand plaisir.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc sur ce sujet, je ne prends pas part au vote pour éviter à Monsieur DURAND d'avoir d'autres suspicions, donc je ne prends pas part au vote et je laisse le soin à Monsieur ASSIER de mener le vote ».

Monsieur ASSIER

« Bien, s'il n'y a pas d'autre question ? Donc, nous allons mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Très bien. Donc cette délibération est adoptée. »

**Adoptée par 23 voix pour
5 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)

Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc autre délibération la numéro 31. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 31 :

31. "Plan d'action pour le soutien à l'économie Covid-19 : contribution des élus de la ville de Millau au soutien à l'économie locale au travers du versement dès leurs indemnités de fonction à l'Office du Commerce et de l'Artisanat"

« Bien dans le plan d'action pour le soutien à l'économie Covid-19 : contribution des élus de la ville de Millau au soutien à l'économie locale au travers des versements de leurs indemnités de fonction à l'Office du Commerce et de l'Artisanat. Depuis le début de la crise du Covid-19, la ville de Millau soutient l'économie locale qui traverse une période particulièrement difficile.

Afin d'apporter une aide supplémentaire au commerce Millavois, la Ville va approuver une subvention exceptionnelle à l'Office du Commerce et de l'Artisanat, qui lui permettra de participer directement au capital de l'Agence Immobilière Commerciale et Solidaire Millau Grands Causses, qui va être créée en partenariat avec la ville de Millau et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

Dans cet esprit de solidarité avec le commerce local, les élus ont répondu immédiatement favorablement à la proposition de Monsieur le Maire de suspendre leurs indemnités de fonction pour le mois de juin 2020, afin de financer cette démarche le montant de cette participation volontaire et collective s'élève à seize mille sept cent sept euros quatre-vingt-dix-neuf.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la suspension du versement des indemnités de fonction des élus correspondant au mois de juin 2020 ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je suis désolé d'avoir *le sale rôle* ce soir, excusez-moi ! Bon, que les élus reversent, je tiens au passage à signaler que les élus de l'opposition ne sont pas indemnisés, donc ce sont bien les élus de la majorité.

Par contre, moi je vois bien ce que vous êtes en train de monter derrière, je ne vous soupçonnerais pas d'électorisme, ne voyez surtout pas ça, ne croyez pas ça... »

Monsieur le Maire

« Pas de votre part, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Voilà, vous me rassurez, Monsieur le Maire, mais je le savais, mais je préfère le dire. Mais par contre moi je vous engagerais plutôt que de mettre, je ne vais dire une *usine à gaz*, on va me le reprocher encore, mettez plutôt ces indemnités à un fonds spécial de solidarité dont pourrait s'occuper le CCAS, moi je vous demande ça ce soir pour les Millavois qui ont été touchés par le Covid, les Millavois en difficultés plutôt que de monter un système dont on reparlera certainement à la délibération de tout à l'heure. Merci. »

Monsieur le Maire

« Donc nous répondrons dans la délibération de tout à l'heure, Monsieur DURAND. Je trouve que l'investissement des élus et je salue l'ensemble des élus de la majorité, vous faites bien de le rappeler pour pas qu'il y ait d'ambiguïté, je remercie l'ensemble des élus de la majorité d'avoir accepté donc cette participation dans l'action au soutien au tissu commercial dans le cadre de la crise Covid-19.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il y a donc cinq abstentions.

Merci beaucoup. Merci, Monsieur ASSIER d'avoir remplacé *au pied levé*, Madame KECHKECH.

Pardon, on répondra, on va évoquer la création puisque Monsieur DURAND faisait allusion tout à l'heure à l'Agence Commerciale Immobilière Solidaire, je pense qu'on va avoir l'occasion d'échanger sur ce sujet. »

**Adoptée par 24 voix pour
5 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire

« Madame PLATET pour la 32, s'il vous plaît. »

Madame PLATET rapporte la délibération n° 32 :

32. "Session de renouvellement des Générations en Agriculture : organisation du congrès"

« Ça marche ? Il s'agissait de vous, bonsoir déjà, de vous présenter un congrès qui aura lieu à Millau début 2021, en février, qui est la cession de renouvellement des générations en agriculture.

Donc c'est un congrès de portée nationale, qui regroupe à peu près deux cents jeunes agriculteurs et qui a lieu évidemment chaque année sur trois jours, donc là ce sera les 2, 3 et 4 février 2021.

Le contenu en fait de cette cession d'installation, c'est de pouvoir travailler en réseau, ces personnes donc effectivement mettent en réseau l'ensemble des jeunes agriculteurs du territoire pour évoquer la politique d'accompagnement et d'installation de promotions du métier d'agriculteur, ça n'est pas le congrès national, c'est effectivement un autre congrès national, qui est piloté par les instances départementales.

Donc pour la petite histoire, c'est en lien avec la fédération Aveyronnaise, qui date de l'été 2019, puisque c'est à ce moment-là que des personnes donc impliquées au niveau de la fédération, mais qui sont des agriculteurs locaux, se sont rapprochés de nous pour pouvoir essayer de tisser avec eux et de les aider à monter un dossier pour accueillir à Millau cette cession d'installation, ça leur tenait évidemment à cœur puisqu'il y a évidemment quelques locaux de l'étape dans cette fédération départementale, mais surtout ça a beaucoup de sens.

Alors le premier dossier, puisque ce n'est quand même pas évident il y a énormément de villes candidates, n'a pas abouti en 2020 et ils ont représenté le dossier une deuxième fois et donc on est évidemment heureux d'avoir eu la réponse tout juste avant le début du confinement, que ça aurait bien lieu à Millau.

Donc c'est vrai que c'est un congrès qui a beaucoup de sens quand même parce que la commune de Millau est particulièrement sensible à la problématique de l'accompagnement et de l'installation, de la promotion du métier d'agriculteur.

Ensuite on a un manque notoire de repreneurs qui s'est traduit par une diminution du nombre d'apiculteurs entre 2000 et 2010 et selon les Communes de 10 à 20 % des exploitations ont disparu, en particulier concernant l'élevage ovin, alors même qu'ici nous sommes sur un territoire d'agropastoralisme, donc si ça peut peut-être aider aux vocations en tout cas on en serait évidemment les plus heureux et puis il est vrai qu'entre le Pôle Affaire de l'Office de Tourisme et le service Événementiel de la ville de Millau, on a réussi en liant un petit peu toutes les idées et les bonnes volontés à trouver la partie logistique, technique, praticopraticque de cette session d'installation.

Voilà donc ça aura lieu tout début 2021 et il s'agit ici dans cette présente délibération d'acter le protocole d'accord que vous avez en pièce jointe, en page jointe pardon, de la session RGA, donc pour l'organisation du salon à Millau. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci, Madame PLATET. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc délibération numéro 33, Monsieur GINESTE sur la création de l'agence immobilière commerciale et solidaire. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 33 :

33. "Création d'une agence immobilière commerciale et solidaire Millau Grands Causses"

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous. Voilà ça concerne la création d'une agence immobilière contrairement à ce que dit Monsieur DURAND, ce n'est pas une *usine à gaz* du tout, voilà.

Au regard d'une étude qui avait été faite par le cabinet *Intensité* en 2019 dans le cadre du dispositif Cœur de Ville, il a été reconnu que Millau avait donc beaucoup d'atouts pour justifier de la création de cette agence. Ce cabinet donc a fait le constat et je vais vous citer quelques réflexions qu'ils ont pu faire dans ce constat.

La particularité c'est qu'ils ont retenu un grand carré dans le centre-ville, qui fait cinq cents mètres sur cinq cents mètres et qui correspond à une vraie concentration de commerces sur l'hyper centre.

Ils ont pris en note aussi que sur les trois mille deux cent quatre-vingt places de stationnement, il y avait mille huit cent vingt qui étaient gratuites, ça c'est un atout important.

On a décelé, ils ont décelé quatre pôles bien distincts :

- Le pôle *shopping*, donc qui est la place du *Mandarous*, le grand *Mandarous*, on va dire avec le boulevard *Bonald* et la *Capelle* et le centre commercial, ça c'est tout ce qui est du pôle *shopping* ;
- Le pôle alimentaire lui, c'est le secteur des *Halles*, ainsi que la rue *Droite* ;
- Le pôle restauration, c'est plutôt la rue de la *Capelle* avec la place *Foch*.

Ça c'est bien distinct tout ça, c'est clair pour les observateurs qui viennent sur Millau, donc c'est à mon sens un atout important de bien scinder les différents pôles de la Ville ;

- Et sur le pôle, le dernier c'est le pôle serviciel, c'est sur l'avenue *Jean Jaurès* et l'avenue de la *République*.

Voilà, ça c'est une première chose.

Concernant les taux de vacance, c'est important aussi de le signaler, on a sur les axes commerciaux principaux, c'est ce que je souhaite dire, on a par rapport au niveau national ce qu'on appelle le taux de vacance, c'est bien sûr les magasins vides, c'est 8,85 %, soit un taux vraiment faible par rapport au niveau national.

Donc, le constat c'est de soutenir commercialement les axes les plus fragiles et les axes les plus fragiles à Millau sont :

- La rue du *Mandarous* ;
- La rue *Droite* ;
- Et la rue de la *Capelle*.

L'idée c'est d'essayer de faire une boucle pour le chaland de façon à ce que le centre-ville soit un vrai centre commercial à ciel ouvert, je dirai, et du coup ce système de boucle ferait avec une vraie attractivité, un bon atout.

Alors qu'est-ce qu'on peut dire de plus ? Cette agence, elle aura plusieurs missions :

- La plus importante c'est celle de rechercher et d'accompagner des porteurs de projets ;
- Mais aussi de louer ou d'acheter des cellules commerciales, l'idée c'est de les rendre à des prix raisonnables et bien sûr de les rénover et de les restructurer.

L'agence sera dotée des derniers outils numériques.

Il y a, si on peut passer à la photo suivante, voilà on a un schéma pour dire qui fait quoi en fait, on part sur la propriétaire des locaux, ensuite il y a les différents intervenants et les différents types de financements, qui vont pouvoir s'intégrer dans l'agence immobilière solidaire pour au final proposer aux commerçants un espace en centre-ville.

Le montage financier, il est relativement simple, dans *le pot commun* on aura trente-quatre mille cinquante euros, il y a une petite erreur, qui s'est glissée dans le texte, pour ceux qui ont le texte sous les yeux et elle sera financée à :

- 50 % par l'OCA, c'est une obligation pour nous que ce ne soit pas une institution, type Mairies ou Communautés de Communes, qui finance cette agence, donc pour moitié donc c'est l'OCA, qui va le financer dix-sept mille cinquante euros ;
- Et ensuite huit mille cinq cents euro seront financés par la Communauté de Communes ;
- Et huit mille cinq cents euros seront financés par la Mairie.

Ce qu'il faut aussi dire, ce qui me paraît aussi important, c'est qu'à terme la ville de Millau souhaite financer cette structure par des recettes d'ores et déjà émises par la Taxe Locale sur les enseignes, ce qu'on appelle la TLPE, je le précise ça a déjà été dit, mais la TLPE ne concerne que les grandes entreprises et entreprises périphériques qui sont souvent sur les zones commerciales, qui ont des grands panneaux publicitaires, les commerces qui sont en centre-ville eux sont totalement exonérés et donc on peut dire que c'est les grandes surfaces, qui vont finaliser les projets des petits commerces du centre-ville ça, ça me paraît bien.

Pour le coup c'est assez vertueux, je dirai, le montage au niveau du financement et ce que je voulais aussi dire pour finir c'est que suite au confinement il y a des façons de faire et qui ont changées, on voit émerger des demandes, je pense :

- Aux circuits courts, qui sont demandeurs de petits espaces en centre-ville pour proposer leurs produits, leurs productions ;
- Il y a également des plats à emporter.

Effectivement le Covid a fait changer, il y a urgence de s'occuper du centre-ville parce qu'il y a une réelle demande par rapport à ça et actuellement il y a plusieurs dossiers qui sont à l'étude et ça prouve qu'on est dans le vrai et qu'il y a une

vraie demande de petites surfaces, elles doivent être prises en considération, parce que pour le coup il n'y en a pas assez compte-tenu de la situation, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, moi je voudrais insister sur la création de cette agence, parce que je ne partage bien évidemment pas l'avis de Monsieur DURAND tout à l'heure, mais je pense qu'il va nous expliciter son avis dans quelques instants.

En fait la création de cette Agence Commerciale Solidaire Immobilière, qui est quelque chose de totalement innovent, j'insiste, totalement innovent, est l'objet d'une réflexion que nous avons menée avec nos partenaires, notamment la banque des Territoires dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville sur les actions à mener en faveur du commerce de centre-ville. On a vu même aujourd'hui sur le périmètre, j'allais dire, de densité commerciale qu'évoquait Patrice GINESTE tout à l'heure et le fameux carré de cinq cents mètres de côté. On a un taux de vacance qui est inférieur au taux de vacance national. Il n'en demeure pas moins que nous avons de la vacance et que nous avons fortement à craindre que dans les mois à venir, pas forcément dans le mois qui vient ou dans deux mois, mais beaucoup plus tardivement dans l'avenir, nous ayons des commerces qui aient directement à souffrir de la période que nous venons de traverser avec le Covid-19 et qu'il est important qu'on arrive à se doter d'un outil d'aménagement, qui me paraît important pour arriver à intervenir potentiellement pour aider ces commerces voir arriver à traiter la vacance qui pourrait augmenter et se durcir dans les mois à venir.

Quand je dis outils d'aménagement commercial, c'est vraiment un outil d'aménagement commercial, parce que l'agence commerciale solidaire, elle intègre aussi le dispositif qui est porté par la Communauté de Communes en faveur de l'aide aux commerces avec l'observatoire du commerce et le manager centre-ville, qui relève de la Communauté de Communes, c'est d'ailleurs pour ça que bien évidemment l'agence est aussi portée par la Communauté de Communes et s'adaptera et s'appliquera sur l'ensemble du territoire des quinze Communes.

Moi, je suis très confiant dans cet outil, parce qu'on sait tous que nous avons des commerces, qui sont des commerces vacants et qu'il est parfois difficile d'appréhender la reconversion de ces cellules vacantes pour parfois des raisons qui incombent au propriétaire et puis parfois des raisons qui incombent tout simplement directement au commerce, parce qu'il n'y a pas d'accessibilité, parce qu'il n'y a pas de vitrines suffisamment adaptées et tant d'autres éléments.

Et là, et c'est en ce sens que je considère que ce n'est pas compliqué, l'agence immobilière, elle a un vrai rôle à jouer d'intermédiaire entre des propriétaires, qui restent bien évidemment propriétaire de leur bien, mais qui transfèrent la compétence du propriétaire par bail emphytéotique à l'agence, qui elle va gérer ce local, mais va le gérer de deux façons, pas simplement sur le fait de permettre à quelqu'un de s'installer, mais d'avoir une vraie démarche d'aménagement commerciale en se disant : « *Quels sont les types de commerces qui font défaut à Millau ? Quels sont les secteurs qui sont plus fragilisés que d'autres et sur lesquels il faudrait peut-être intervenir en priorité par rapport à d'autres ?* » Et d'accompagner les porteurs de projets. Et ça il n'existe pas aujourd'hui d'outils à notre disposition pour assumer ces fonctions-là. Ça, ça sera le rôle de l'agence qui donc a certainement un rôle d'agence immobilière, mais qui a aussi un rôle d'accompagnement, on va dire, de prospectives commerciales et qui me paraissent très intéressantes et donc c'est l'agence qui louera aux commerçants à des prix plus intéressants pour le commerçant pour lancer les opérations, pour lancer les activités, les cellules vacantes.

Patrice GINESTE l'a dit tout à l'heure, aujourd'hui nous partons sur de la location, mais il y a aussi la perspective de l'acquisition et ça, ça me paraît extrêmement important dans la perspective d'arrivée à remembrer des cellules commerciales sur des secteurs donnés, qui nous permettrait avec peut-être deux voir trois petites cellules de travailler sur une cellule plus importante en faisant du remembrement et ce dispositif-là il faut absolument l'intégrer et c'est ce qui est en réflexion avec la Communauté de Communes avec tous les dispositifs qui sont liés à l'aménagement sur l'habitat, l'OPHRU, avec des actions que nous avons de reconversion du cœur de ville en matière d'habitat de façon à pouvoir à la fois gérer le remembrement du rez-de-chaussée et gérer le remembrement des étages pour avoir des ensembles cohérents. Avec cet outil nous avons la possibilité de le faire, aujourd'hui on n'a pas ces outils et on n'a pas la possibilité de le faire.

Et ce qui peut vous paraître comme une *usine à gaz* et qui est assez simple en terme de fonctionnement, c'est-à-dire ce soir qu'est-ce qu'on nous demande, c'est de constituer le capital de cette Agence Commerciale Immobilière Solidaire. Ce capital, il est porté par *à minima* par trois acteurs obligatoirement : un acteur privé à hauteur de 50 %, ce sont les textes de la SCIC qui l'imposent, ce sera l'OCA qui jouera ce rôle d'acteur privé et deux acteurs qui sont les deux acteurs publics : la Ville et la Communauté de Communes.

À partir de là, tout le travail commence, c'est-à-dire qu'à partir de là, *via* le travail du manager centre-ville dont plus tard dans le cadre de la rédaction des statuts et du règlement intérieur, on aura toute l'articulation avec les services de la Communauté de Communes, c'est à lui et avec les partenaires de faire grossir cette SCIC à partir du fondement que nous demandons ce soir avec la création, comment dire, du capital de départ en intégrant des structures, qui sont des structures associées comme la Banque des Territoires, qui pourrait rentrer dans le capital de la SCIC, comme la CCI qui pourrait rentrer dans le capital de la SCIC, donc en fait c'est la SCIC qui continue à augmenter, à progresser, mais il n'y a pas de difficulté ou il n'y a pas de complexification de la situation et puis ce qui est intéressant c'est que la SCIC au-delà de la participation de ses acteurs, de ses membres, si je puis dire, et tout à l'heure Patrice GINESTE vous a dit que

la Ville souhaitait affecter une partie de la TLPE au financement de cette agence, il y a la possibilité pour les autres Collectivités de pouvoir intervenir par l'intermédiaire de subventions et la SCIC est en incapacité de contracter des emprunts.

Donc là on a les modes de financement qui ne sont pas très compliqués de l'agence et un autre élément qui est important et qui me semble très intéressant en terme de solidarité d'où le terme d'agence sociale, de solidarité sur le secteur, c'est de pouvoir faire intervenir d'autres, j'allais dire, d'autres acteurs économiques privés par l'intermédiaire donc de la SCA, qui pourraient venir sur la base de titres participatifs abonder le capital de la SCIC et c'est à partir de ce capital augmenté que pourront se mener les actions.

Donc le mode de fonctionnement il est extrêmement simple, l'objectif il est extrêmement simple, le rôle il est extrêmement simple, et pour moi et je le redis encore, ce qui est très intéressant dans cette délibération, c'est de pouvoir se doter, que les Collectivités, pas que la Ville, que les Collectivités se dotent d'un véritable outil d'aménagement commercial sur le territoire de la Communauté.

Y a-t-il des interventions ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Je vais commencer par une petite pique mais après voilà, je commence par le pire. Vous avez évoqué tout à l'heure le caractère innovant et vous l'avez également évoqué en commission, donc je me suis permise de regarder si ce type de montage existait et j'ai trouvé Langogne deux mille quatre cents habitants, qui a le même montage depuis six mois donc voilà, c'était juste le caractère innovant. »

Monsieur le Maire

« Mais vous n'avez pas dû trouver plus que Langogne, parce que ce modèle existe... »

Madame GAZEL

« Ça m'a suffit ! »

Monsieur le Maire

« Oui, mais non, mais je ne revendique pas, je dis que c'est innovant, je ne revendique pas, nous ne revendiquons pas l'antériorité de la chose, donc qu'on soit bien clair, ce dispositif existe parfaitement sur l'aspect habitat, ça existe déjà depuis très longtemps. »

Madame GAZEL

« Mais même sur l'aspect commerce... »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de souci, nous ne sommes pas jaloux ! »

Madame GAZEL

« D'accord, très bien. Donc voilà après vraiment je ne veux pas que les propos que je vais avoir là vous paraissent polémiques, c'est vraiment voilà dans la réflexion, le *tempo* et par rapport à la situation actuelle que nous traversons j'ai du mal à comprendre.

Vous dites que ce qui est intéressant dans cette SCIC, c'est justement le partenariat public-privé, sauf qu'il n'y a pas de partenariat privé dans la mesure où ce qui va être capitalisé de la part du privé, c'est finalement les indemnités des élus qui le permettent, donc c'est public-public commandité par la seule volonté municipale.

En plus, bon il va falloir que vous m'expliquiez aussi en termes de compétences comment la Municipalité peut intervenir sur un domaine qui n'est pas de sa compétence propre, qui est du domaine de l'Interco, mais là on est à 25/25, c'est ça 25/25 et 50 pour l'Office du Commerce. Bon, on verra. Ça c'était le premier point.

Ensuite, il y a actuellement un outil territorial qui émerge, la presse s'en est fait l'écho, qui voilà répond à peu près aux mêmes enjeux et ces enjeux-là, je le répète, Monsieur SAINT-PIERRE, on les partage, il y a nécessité à agir dans l'accompagnement de manières fortes, de manières structurantes.

Bon le moment choisi pour lancer cette SCIC à trois semaines de l'élection ne me semble pas être le bon, encore une fois, parce que vous engagez l'équipe suivante, qui aurait pu faire d'autres choix comme celui d'adhérer à la société, à la SCIC également *Résilience*, qui est en train de se mettre en place. Pour donner quand même une échelle de valeurs *Résilience* est actuellement à peu près à un million d'euros de fonds levés avec plus de 50 % de ses fonds qui émanent du privé, mais du privé pur, de chefs d'entreprises du territoire qui ont souhaité accompagner cette initiative et y compris des Millavois. Alors moi, je regrette énormément que la Collectivité Communauté de Communes n'ait pas souhaité rejoindre *Résilience*, il ne faudrait pas que ce soit, que Millau passe à côté d'une chose intéressante pour de simples questions politiques et politiciennes, ça serait dommage parce que c'est un outil du territoire. Je crois que le Parc nous a suffisamment démontré qu'on pouvait avoir un outil au service de l'ensemble du territoire, quelles que soient les couleurs politiques des élus, qui les actionnent.

Et le dernier point donc par rapport à l'urgence, parce que je sais que vous allez me dire : « *On le passe aujourd'hui pour pouvoir être opérationnel le plus rapidement possible.* » Je partage ce souci d'urgence, mais ne me dites pas qu'avec trente mille euros. On va répondre à quelle urgence aujourd'hui, Monsieur SAINT-PIERRE, aujourd'hui avec trente mille euros ? Ne devrions-nous pas nous adosser à une société, qui elle a l'envergure pour faire du structurant, pour faire vraiment quelque chose, voilà d'accompagner réellement les commerçants et les artisans qui vont se retrouver dans la

difficulté, qui y sont déjà. Voilà je trouve que c'est dommage et j'ai peur que ce soit encore pour des raisons politiques et seulement celles-là que nous allons encore nous dissocier, nous singulariser pour finir finalement à nous marginaliser, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci pour cette intervention. Il faut arrêter de voir de la politisation partout, mais à un moment donné nous sommes des élus donc investis par le suffrage universel pour faire des choses, donc il faut arrêter de trouver la politisation partout. Par rapport à ce que vous avez dit, je partage beaucoup de choses avec vous et pour *Résilience*, pour ce que j'en ai vu et ce que j'en ai compris, je pense que c'est un bon outil, il faut être honnête, et il faut effectivement qu'on chemine là-dedans pour encore une fois ce que j'ai pu lire et les informations que j'ai pu avoir, je pense qu'il faut progresser ça peut être un outil effectivement structurant.

À un moment donné, il faut quand même laisser aux Collectivités, qui en ont la compétence les marges de manœuvre sur leurs domaines territoriaux et sur le commerce, à mon sens, l'échelon d'intervention de proximité peut être la Ville et doit être la Ville et dans le transfert de compétences, ce qui a été transféré en termes de compétences à la Communauté de Communes, c'est la définition de la politique commerciale du territoire. L'accompagnement et l'animation, ça n'a pas été transféré. Donc la Collectivité est dans son droit réglementaire d'intervenir sur ce sujet.

Donc moi je..., vous avez dit que vous ne vouliez pas qu'on se méprenne sur la teneur de vos propos, ne vous trompez pas sur la teneur de mes propos en retour, c'est-à-dire que les choses sont complémentaires, mais qu'à un moment donné, on peut avoir un dispositif sur un fonctionnement plus local, plus direct sur le territoire et qui concerne quand même la principale ville du Parc, en l'occurrence. Donc, je pense qu'il faudra progresser dans cette intention-là, pardonnez-moi, mais encore une fois je retrouve toute la pertinence de cette agence sur le territoire de la Communauté de Communes et en l'occurrence de la ville centre.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc, je mets la délibération aux... »

Madame GAZEL

« Explication de vote tout simplement, comme pour les autres délibérations qui nous engagent sur la période qui suit, nous allons nous abstenir, mais voilà je tenais à exprimer. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Bon on dit : « *Jamais deux sans trois*. » Donc on reste dans la logique des choses, sur des projets toujours structurants.

Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par 24 voix pour
5 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)*

Monsieur le Maire

« Donc délibération suivante la 34. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 34 :

34. "Subvention exceptionnelle à l'Office du Commerce et de l'Artisanat en vue de la création de l'agence immobilière commerciale et solidaire Millau Grands Causses"

« Elle est intimement liée, la 34 à la 33, puisque ça concerne la subvention exceptionnelle à l'Office du Commerce et de l'Artisanat en vue de la création de l'Agence Immobilière Commerciale Solidaire. Voilà très simplement, il y a donc dans un premier temps 50 % des parts de la SCIC qui vont être portées par l'Office du Commerce et donc le montant est de dix-sept mille cinquante euros. Il faut savoir, que comme je le disais tout à l'heure, le reste c'est porté par moitié par la Communauté de Communes, pour l'autre moitié par la Mairie, c'est 25 % la Mairie, 25 % la Communauté et 50 % l'Office. Qu'est-ce qu'on peut dire, ce qui est important, ça a été évoqué par Monsieur ASSIER tout à l'heure, c'est que ces dix-sept mille cinquante euros, ça sera financé par les indemnités que les élus de la majorité donc n'auront pas pour le mois de juin voilà, le fait que les élus renoncent à leurs indemnités ça permettra de financer cette subvention, elle est vraiment liée au Covid, à l'urgence qu'il y a et à la crise économique qui suit la crise sanitaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc petites explications, sur la délibération, complémentaires. Il nous a semblé préférable que les élus ne versent pas directement à l'agence commerciale immobilière, sinon cela supposait qu'ils entraînent en tant qu'individus privés au capital, ce qui n'était pas une, ce qui aurait pu être une bonne chose à partir du moment où, on représentait les 50 %, donc nécessaire de capitaux privés pour la constitution du capital de départ, mais ça ne me paraissait pas très pertinent que les élus se retrouvent au sein de la structure en tant qu'individus et c'est la raison pour laquelle la solution qui nous a semblé la plus efficace et la plus simple était de faire un don donc à l'OCA et que ce soit l'OCA qui en tant que structure privée intègre cette SCIC, voilà tout simplement l'explication. Non, c'est une subvention versée, mais c'est le don des ... Voilà, tout à fait.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? »

Monsieur ASSIER

« S'il vous plaît ? Je peux rajouter quelque chose ? »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur ASSIER

« Bien, je voudrais rajouter, enfin faire un petit rajout tant qu'on est à parler des indemnités des élus, en m'adressant à Madame GAZEL, qui en début de mandat trouvait ce sujet très passionnant, parce que Conseil municipal après Conseil municipal, vous reveniez sur nos indemnités des élus, en parlant d'une soi-disant augmentation des indemnités. Oui, voilà donc c'est une chose qui m'a interrogé et donc ce que j'ai fait ce que je suis allé au service Finances et j'ai demandé qu'ils me procurent les montants totaux, le montant total, pardon, des indemnités des élus du mandat précédent, pour voir s'il y avait une grosse augmentation des indemnités, oui Madame, oui, il faut aller au fond des choses donc... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur ASSIER

« Non, mais attendez ! Donc, je suis allé au service des Finances et j'ai demandé qu'on me présente les indemnités des élus du mandat précédent pour voir s'il y avait une très grosse augmentation, en disant à la fin du mandat de Monsieur SAINT-PIERRE, je ferais pareil, j'irais au service des Finances et je demanderai le montant total des indemnités des élus.

Et là surprise ! On s'aperçoit que le montant total des indemnités des élus du mandat précédent est supérieur au montant total de nos indemnités, pas de cinq mille, ni de dix mille, mais de plus de quatre-vingt-dix mille euros, quatre-vingt-dix mille trois cent trente-huit euros pour être précis, voilà.

Alors certes, vous vous targuez d'une baisse des indemnités la dernière année, vous aviez baissé les indemnités, heureusement que vous les avez baissées ces indemnités, si non ce ne serait pas quatre-vingt-dix mille trois cent trente-huit euros, mais ce serait cent dix mille cent dix-huit euros. Donc voyez heureusement que vous les avez baissées vos indemnités la dernière année.

Tout ça pour dire que si vous voulez demain vous allez au service des Finances, ils vous feront les mêmes tableaux, il n'y a pas de souci. C'était juste pour dire que voilà vous avez beaucoup polémique en début de mandat, mais ce n'était pas très utile quoi. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Simplement juste pour vous dire déjà, Madame GAZEL n'était pas élue. Elle n'a pas eu ces indemnités, donc je ne sais pas. Vous vous adressez à l'équipe précédente, aucun n'en faisait partie à part peut-être... »

Monsieur ASSIER

« Attendez, vous avez une drôle... »

Monsieur le Maire

« Si vous en aviez quatre... »

Monsieur ASSIER

« Vous avez une drôle de conception de la reconnaissance quand même... »

Monsieur DURAND

« Vous vous adressez... »

Monsieur ASSIER

« ... parce que si vous êtes Conseillère municipale et même candidate à la Mairie de Millau, c'est quand même grâce à Monsieur DURAND, donc il ne faudrait pas dire : « *Les autres, c'est le mauvais et moi, c'est le bon.* » »

Monsieur DURAND

« Non, mais vous dites une contre-vérité, Madame GAZEL n'était pas indemnisée par... »

Monsieur ASSIER

« Oui. Mais je sais très bien. »

Monsieur DURAND

« Voilà mais c'est tout, laissez-moi vous répondre. Autre chose... »

Monsieur ASSIER

« Mais c'est elle qui m'a attaqué, ce n'est pas Monsieur DURAND. »

Monsieur le Maire

« Attendez ! »

Monsieur DURAND

« Calmez-vous, Monsieur ASSIER ! Juste autre chose. Vous avez actuellement vingt-quatre élus indemnisés, dont je crois savoir que Monsieur, l'ancien adjoint aux Finances, l'éphémère adjoint aux Finances avait renoncé à son indemnité. Je ne suis même pas certain que Madame AYOT, soit indemnisée actuellement.

Sachez que l'équipe précédente avait vingt-sept élus indemnisés, donc c'est sûr que sur la masse globale, il y a forcément..., c'était plus fort. Moi je vous parle, il faudrait qu'on compare l'indemnité des Maires-adjoints et des Conseillers, enfin des Adjointes... »

Monsieur ???

Micro éteint, inaudible.

Monsieur DURAND

« Voilà, je vous le demande, parce qu'on ne parle pas du même volume. »

Madame LACAN

« Monsieur DURAND, cent mille euros pour trois Adjointes, excusez-moi ! »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est ... »

Madame LACAN

« ...je ne sais pas combien c'est annuellement, mais à mon avis, je ne sais pas si vous... »

Monsieur DURAND

« Je n'ai jamais dit... »

Madame LACAN

« ... réalisez ce que vous êtes en train de dire. »

Monsieur le Maire

« Ça a été des Adjointes bien payés. »

Monsieur DURAND

« Je n'ai jamais parlé de cent mille euros, c'est Monsieur ASSIER, qui parle de cent mille euros sur le mandat. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous justifiez l'augmentation par... »

Monsieur DURAND

« Je ne justifie rien du tout... »

Monsieur le Maire

« Bon. »

Monsieur DURAND

« ... il faut comparer ce qui est comparable. »

Monsieur le Maire

« Si vous justifiez..., non Monsieur DURAND soyez honnête... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur DURAND

« Oui, en plus. »

Monsieur le Maire

« ... vous justifiez l'augmentation de l'enveloppe par le nombre d'adjoints supplémentaires, qui effectivement étaient de trois, donc ça fait une forte proportion, quand même. »

Monsieur DURAND

« Enfin, ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur ASSIER avait préparé son petit texte, mais c'est très sympathique. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Tiens, c'est nouveau que vous vous rappeliez de ce dispositif, Madame GAZEL, c'est extraordinaire ! Combien de fois pendant les Conseils municipaux, avez-vous saisi l'opportunité d'une délibération *pour rentrer par la fenêtre* et poser une question qui n'avait rien à voir là la délibération ? Donc ne nous faites pas ce procès-là, Madame GAZEL, je vous en supplie.

Donc, effectivement l'ordre du jour est terminé, il y a une question diverse écrite, qui est posée par Monsieur ALIBERT et je rappelle que dans le cadre des questions écrites, la question doit être scrupuleusement celle qui a été transmise par écrit, qu'il y aura une réponse de la majorité et qu'il n'y a pas de débat à l'issue des questions écrites pour rappeler le règlement pour vous faire plaisir comme d'habitude, Madame GAZEL.

Monsieur ALIBERT ?

On n'a pas voté. J'étais tellement pressé de passer à la question diverse de Monsieur ALIBERT, qu'on a oublié de voter. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Elle est donc approuvée. Merci. »

**Adoptée par 24 voix pour
5 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Donc, Monsieur ALIBERT c'est à vous ? »

Monsieur ALIBERT

« Je vous montre, Monsieur le Maire, que j'ai le même texte que vous savez. Je ne rajouterai pas un mot. »

Monsieur le Maire

« Je le vois de là, à la longueur du texte. »

Monsieur ALIBERT

« Enfin, excusez-moi, je l'ai déjà rajouté.

« *La 5G est l'idée la plus stupide de l'histoire du monde* » a déclaré Martin PALL, Professeur émérite de biochimie et de sciences médicales fondamentales à Washington State University.

Cette déclaration nous montre le nombre de questionnements, y compris scientifiques qui perdurent encore aujourd'hui sur cette technologie très controversée.

La crise sanitaire que nous venons de subir et qu'on n'a pas finie de traverser nous incite à la prudence et nous oblige à ne pas prendre de risque, ce que nous vivons nous le prouve.

Aussi Monsieur le Maire nous aimerions savoir afin d'informer la population Millavoise :

- Qu'en est-il du déploiement de la technologie 5G à Millau ?
- Y a-t-il des demandes en court ?
- Y a-t-il des demandes acceptées et non encore installées ?

De plus notre opposition vous demande un positionnement clair sur une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G à Millau, afin qu'aucune décision ne puisse être prise sans avoir une vision claire et partagée avec nos concitoyens sur les conséquences sur la santé. Merci pour vos réponses. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur ALIBERT. Donc, c'est Monsieur NAYRAC qui vous répond. »

Monsieur NAYRAC

« Bien, je vais avoir l'honneur d'avoir les derniers mots pour une fois, c'est impeccable. Alors tout d'abord, Monsieur ALIBERT, moi je suis heureux d'entendre votre voix que je n'avais entendu depuis deux mois. C'est bizarre !

Et je suis heureux que vous ayez dans vos connaissances... Attendez, je vous ai laissé parler, laissez-moi parler. Et je suis heureux que vous ayez dans vos connaissances ce très célèbre Professeur PALL, qui est l'identique du RAOUT de la maladie actuellement, parce que tout le monde le connaît. Alors il est connu de tout le monde. »

Monsieur le Maire

« La réponse ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors, la 5G est devenue sujet polémique et sanitaire sur la fréquence d'ondes qui seraient nocives... »

Monsieur le Maire

« Dans le micro pour que tout le monde entende. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, qui seraient nocives, en effet cette technologie nécessite d'installer beaucoup plus de bornes que la 4G pour couvrir une zone équivalent.

Alors le projet de déploiement national par les quatre opérateurs sont pilotés par l'ARCEP, alors l'ARCEP qui est l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

L'ARCEP a pour objectif d'avoir entre :

- Cinq et dix villes couvertes en 2020 ;
- Douze mille en 2022 ;
- Et l'ensemble du territoire national en 2030.

Alors à ce jour l'ARCEP considère qu'il n'y a pas de danger.

L'ANSES, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a été saisie par le Gouvernement pour mener une expertise sur l'aspect sanitaire, mais n'a toujours pas rendu ses conclusions.

Alors sur Millau, aucun déploiement n'a eu lieu sur la Commune, c'est quelque chose de clair, nous sommes en principe opposés à ce déploiement tant que l'ANSES n'a pas rendu ses conclusions.

Aujourd'hui seuls cinq villes seront déployées en 2020 et Millau n'apparaît pas comme étant l'une de ces villes.

Alors comme nous avons fait preuve de précaution, de pragmatisme pendant toute la crise du Covid-19, nous serons tout aussi attentifs au déploiement de cette technologie et nous ferons si nécessaire preuve de courage politique, s'il faut tenir une position opposée au déploiement, nous le ferons, comme nous l'avons toujours fait en d'autres circonstances.

Rappelez-vous la ligne de haute tension qui devait être montée, qu'on a fait annuler sur la côte derrière *Mac Do*, afin de conserver intact notre environnement privilégié.

Alors aujourd'hui, j'ai regardé *Internet*, justement ce soir avant de venir, un article dans *The Guardian* qui est fait par l'ICNIRP concluait la non dangerosité de la 5G. Ce n'est pas moi qui le dit, mais ça contre un peu ce que nous dit votre professeur. Je ne sais pas quelle est la vérité, je n'en sais rien, j'attendrai qu'on nous la dise.

En conclusion, j'espère que vous ne faites pas partie des opposants au projet, qui ont été capables d'affirmer dès le mois de février que le Covid-19 était lié à la 5G, mais de votre part nous sommes prêts à tout entendre. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Merci pour la réponse. Donc les questions diverses étant terminées, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie de votre participation. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47.

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

Emmanuelle GAZEL

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE